

DÉPÔTS
DE LA CLIENTÈLE
PROFESSIONNELLE
+ 18%

PRÊTS
IMMOBILIERS
+ 6,2%

Total du bilan
+ 8,5%

22.373
MEMBRES

AVOIRS
SOUS
GESTION
+ 6,9%

MANDATS
DE GESTION
+ 20%

Rapport Annuel 2015



Raiffeisen
Natierlech meng Bank

DÉPÔTS
DE LA CLIENTÈLE
PROFESSIONNELLE
+ 18%

AVOIRS
SOUS GESTION
+ 6,9%

BANQUE RAIFFEISEN 2015

MANDATS DE GESTION
DISCRÉTIONNAIRE
+ 20%

Somme du bilan
+ 8,5%

MEMBRES
Raiffeisen
+ 44%

PRÊTS IMMOBILIERS + 6,2%

RÉSULTAT NET
- 2,3%

CRÉDITS

aux particuliers

NOMBRE EMPLOYÉS +18
3.600

aux clients professionnels
et PME +4,8%

JOURS DE FORMATION

LABEL « ENTREPRISE SOCIALEMENT RESPONSABLE – ESR » REÇU LE 20 AVRIL 2015

LABEL « ACTIONS POSITIVES » REÇU LE 13 MAI 2015



Exposition « Le LTAM s'affiche »

TABLE DES MATIERES

LES ORGANES DE LA SOCIETE	6 - 9
AVANT-PROPOS	10 - 11
RAPPORT CONSOLIDE DE GESTION	12 - 15
LES ACTIVITES DE LA BANQUE	16 - 27
RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE	28 - 29
COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2015	30 - 33
- Bilan et postes hors bilan	30 - 31
- Compte de profits et pertes	32- 33
ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES	34 - 77
LES AGENCES RAIFFEISEN AU LUXEMBOURG	78

Conseil d'Administration

Ernest CRAVATTE	Président
Marion DIDIER	Vice-Président
Albert HUBERTY	Vice-Président
Charles-Louis ACKERMANN	
John BOUR	
Marc FISCH	
Marco GAASCH	
Guy HOFFMANN	
Patrick KOSTER	
François KREMER	
Henri LOMMEL	
Raymond SCHADECK	
Martine SCHAEFFER	
Henri STRENG	
Guy SUTOR	
Paul LAUTERBOUR	Président Honoraire

Comité de Direction

Guy HOFFMANN	Président du Comité de Direction
John BOUR	Vice-Président du Comité de Direction
Jean-Louis BARBIER	Membre du Comité de Direction
Yves BIEWER	Membre du Comité de Direction
Eric PEYER	Membre du Comité de Direction



De gauche à droite :

*Eric Peyer, Membre du Comité de Direction;
Guy Hoffmann, Président du Comité de Direction;
Yves Biewer, Membre du Comité de Direction;
Ernest Cravatte, Président du Conseil d'Administration;
John Bour, Vice-Président du Comité de Direction;
Jean-Louis Barbier, Membre du Comité de Direction.*

Directeurs

Pierre BACK	Support Opérationnel
Romain FUNK	Marketing, Communication et Banque Digitale
Paul MARCY	Chief Risk Manager
Emile LUTGEN	Ressources Humaines (à partir du 1.2.2016)
Jean-Luc MARTINO	Informatique
Mex THILL	Crédits et Juridique
Laurent ZAHLES	Banque Commerciale (à partir du 1.1.2016)

Sous-Directeurs

Tom GRUNEISEN	Juridique
Arnold MARX	Entreprises
Alain RIES	Marchés Financiers, Trésorerie
Jacques SCHANCK	Réseau des Agences
Guy SCHMIT	Crédits
Guy WEYDERT	Gestion Patrimoniale
Jean-Marie WILDGEN	Réseau des Agences

Attachés à la Direction

Claude BORSCHETTE	Chief Compliance Officer
Patrick BORSCHETTE	Facility Management
Laurent DEMEULDER	Risk Management
Luigi DI FRANCO	Support Commercial
Gilles DIMMER	Réseau des Agences
Guy EMERING	Réseau des Agences
Franck LAMBERT	Finance & Contrôle
Patrick MAURER	Réseau des Agences (à partir du 1.1.2016)
Romain MAZOUIN	Gestion Patrimoniale
Jean-Luc NOTHOMB	Finance & Contrôle
Mathieu RINCK	Risk Management (à partir du 1.1.2016)
Alain PUNNEL	Ressources Humaines / Raiffeisen Academy (à partir du 1.1.2016)
Gilbert PÜTZ	Support opérationnel
Fränk SCHAACK	Juridique
Patrick SCHROEDER	Informatique
Carlo STÖVER	Entreprises

Michel DETZEN	Chief Internal Auditor
---------------	------------------------



Guy HOFFMANN
Président du
Comité de Direction



Ernest CRAVATTE
Président du
Conseil d'Administration

2015 a été une année très mouvementée à beaucoup d'égards. Sur le plan politique, l'Europe peine à trouver une réponse commune aux défis auxquels elle est confrontée : la crise des réfugiés, les attaques terroristes sanglantes, les guerres en Syrie et en Ukraine et le spectre d'un potentiel 'Brexit' mettaient et mettent toujours la solidarité européenne à rude épreuve.

Sur le plan économique, la politique de taux bas menée par la Banque Centrale Européenne pèse plus que jamais sur la rentabilité des banques. Des réglementations de plus en plus contraignantes obligent toutes les banques – qu'elles soient grandes ou petites, qu'elles agissent au niveau international ou qu'elles se concentrent sur leur clientèle locale – à investir des ressources et des sommes considérables pour se conformer à ces réglementations.

Malgré cet environnement peu porteur, notre banque a une nouvelle fois su développer ses activités. Nos trois métiers, à savoir le Réseau des agences, les départements Gestion patrimoniale et Entreprises, ont renforcé leur position sur le marché luxembourgeois et ont fortement augmenté le volume d'affaires qui leur a été confié par les clients. La croissance de 4.8% des crédits aux particuliers et aux clients professionnels et PME souligne le rôle important de la Banque dans le financement de l'économie luxembourgeoise. La qualité des produits et services offerts aux épargnants et aux investisseurs a contribué à l'augmentation de 6.9 % des avoirs sous gestion. Au 31/12/2015 la somme du bilan a atteint EUR 7.222 mio, en hausse de 8.5%. La croissance des volumes n'a cependant pas pu compenser le rétrécissement des marges : le résultat net atteint EUR 17.5 mio, soit une baisse de 2.3% par rapport à l'année précédente.

Pour asseoir sa croissance future, notre Banque a émis en 2015 un emprunt subordonné à des conditions particulièrement attractives. Afin d'assurer la priorité aux membres Raiffeisen, la Banque leur avait réservé l'exclusivité pendant les trois premiers jours de la période de souscription. Nous avons constaté avec grande satisfaction qu'un nombre élevé de membres ont saisi cette opportunité et ont ainsi témoigné de la confiance qu'ils accordent à leur Banque.

PARTENARIAT AVEC POST LUXEMBOURG

En 2015 nous avons finalisé le contrat de partenariat avec POST Luxembourg, partenariat qui marque une nouvelle étape pour notre Banque. En effet, nous accueillons le Groupe POST parmi les sociétaires de la Banque Raiffeisen ce qui souligne la volonté forte des deux partenaires de s'engager dans un partenariat durable et d'élargir leur collaboration sur le long terme.

Ce partenariat nous permet d'offrir nos services aux clients CCP tout en offrant des avantages à nos clients existants, tels que les retraits V PAY gratuits sur le réseau Bancomat de POST.

Nos clients existants, de même que nos nouveaux clients, peuvent en sus bénéficier du nouveau compte épargne R-TOP, un compte épargne qui offre une rémunération supplémentaire sur tout nouvel apport déposé dans le cadre d'une offre spécifique.

STRATÉGIE 2020

Le rétrécissement des marges, un cadre réglementaire de plus en plus contraignant, le changement du comportement des clients et de leurs attentes envers leur banque, de nouveaux intervenants qui se spécialisent sur une petite partie de l'activité bancaire et essayent de s'approprier une part de marché dans leur domaine font que le secteur bancaire se voit confronté à de profondes mutations.

Les structures traditionnelles des banques sont mises de plus en plus sous pression. En se spécialisant les nouveaux opérateurs travaillent avec une base de coûts réduite, car ils n'ont pas à supporter les structures construites par les banques traditionnelles au cours des années pour couvrir l'ensemble des besoins de leurs clients. D'aucuns prédisent à l'industrie financière une longue phase de revenus stagnants ou même décroissants qui va conduire à une concentration du secteur. Il va sans dire que les banques coopératives n'échappent pas à ces tendances. Elles aussi devront s'interroger si leurs structures, leur organisation, leurs processus, leur approche sont toujours en mesure de répondre aux exigences de leurs membres et de leurs clients. Si l'idée coopérative est plus que

jamais d'actualité, force est de constater que les défis précités exigeront aussi des banques coopératives une remise en question de leur mode de fonctionnement.

En réponse à ces défis nous avons défini un plan stratégique pour les 5 années à venir dont voici les trois axes majeurs:

VALORISATION DE LA STRUCTURE COOPÉRATIVE

La structure coopérative de Raiffeisen constitue un atout important. Les banques coopératives en général et notre banque en particulier fonctionnent exclusivement dans l'intérêt de leurs clients et de leurs membres et sont - de par leur mission et leurs valeurs- protégées contre les excès commis par certains dans leur recherche effrénée de profit, excès qui ont conduit à la crise financière et qui continuent à faire surgir des scandales impliquant souvent de grands groupes financiers.

Nos clients ne sont souvent pas conscients des avantages qu'ils tirent directement et indirectement de cette structure coopérative. On oublie trop vite que lors de la crise financière, les clients de Raiffeisen n'avaient pas à se soucier du sort de leurs avoirs déposés auprès de leur banque. Bien au contraire, grâce à son approche prudente notre banque a pu accueillir un nombre important de nouveaux clients pendant et après la crise.

Raiffeisen est la banque de ses membres et il nous importe de les récompenser pour leur fidélité à travers notre programme 'Avantages OPERA'. Ce dernier connaît un grand succès et, en 2015, nos membres - dont le nombre a plus que doublé depuis le lancement du programme - ont pu bénéficier d'avantages d'une contrevaletur de quelque EUR 600.000. Un de nos objectifs est de développer les 'Avantages OPERA' et d'augmenter encore davantage l'attrait de ce programme pour nos membres actuels et futurs.

PRIORITÉ AUX INVESTISSEMENTS DANS LA TRANSFORMATION DIGITALE DE NOTRE BANQUE

Notre banque a réalisé ces dernières années un programme ambitieux de modernisation de son réseau d'agences de sorte que nous disposons à ce jour d'un réseau qui offre une infrastructure d'accueil contemporaine et conviviale à nos clients. Avec plus de 40 agences à travers le pays, Banque Raiffeisen est présente sur tout le territoire national. Nous continuons à suivre les évolutions et adapterons notre présence aux besoins effectifs de nos clients.

Ces besoins sont en train de changer profondément. Le « web » prend une part toujours plus importante dans notre vie de tous les jours, les taux de croissance impressionnants affichés par le commerce en ligne en sont une illustration.

Les clients s'attendent à un haut niveau de service et acceptent de moins en moins d'être dépendants des heures d'ouverture des commerces. La transformation digitale est ainsi en tête des priorités de beaucoup d'entreprises qui mettent en place de nouvelles technologies et font évoluer leurs processus pour offrir la meilleure expérience client indépendamment du canal utilisé. Notre banque accordera une priorité absolue aux investissements dans la banque digitale, investissements qui nous permettront de répondre encore à l'avenir de façon optimale aux attentes de nos clients.

AVANT-PROPOS

EXCELLENCE PARTOUT

Un troisième axe est notre détermination d'offrir un service de qualité irréprochable à notre clientèle. Cet objectif implique des points d'actions multiples, allant du recrutement et de la formation de nos collaborateurs à la réorganisation et à la spécialisation de nos canaux de distribution en passant par l'amélioration permanente de nos processus.

'En tant que société coopérative indépendante, Raiffeisen subvient aux besoins bancaires de ses clients résidant ou travaillant au Luxembourg, en leur offrant des solutions de haute qualité pour chaque phase-clé de leur vie, à travers les canaux de leur choix et par des processus efficaces, dans le cadre de relations de confiance durables valorisant à la fois les clients et les employés' telle est la mission que notre Banque s'est donnée.

C'est dans cet esprit que nous mettons en œuvre les différents éléments de notre stratégie afin d'assurer que la Banque Raiffeisen soit ou devienne le choix naturel de banque principale au Luxembourg.

RAPPORT CONSOLIDE DE GESTION

Le périmètre de consolidation comprend la Banque Raiffeisen et ses Caisses affiliées au sens de l'article 12 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier. Dans la suite de ce rapport, le terme Banque désignera l'ensemble formé par la Banque et ses Caisses.

A l'instar de l'exercice 2014, les facteurs tant géopolitiques que socio-économiques ont fortement influé sur l'évolution de l'économie mondiale durant l'année 2015.

D'un point de vue géopolitique, il est difficile de passer sous silence la recrudescence du terrorisme de par le monde avec des conséquences économiques tant au niveau des pays dont les majeures sources de revenus sont liées au tourisme qu'au niveau des pays occidentaux dans lesquels la montée d'un sentiment d'insécurité pousse à la prudence et donc à un certain ralentissement économique.

Parallèlement à la vague terroriste, différents conflits ont amplifié la crise des migrants et placé l'ensemble de la communauté internationale devant l'énorme défi tant social qu'économique que représentent sa prise en charge et sa résolution.

La diplomatie nous apporte heureusement des perspectives plus réjouissantes notamment avec le rétablissement des relations diplomatiques entre les USA et Cuba d'une part et l'Iran d'autre part.

Au niveau économique, le maintien du prix des matières premières à un niveau historiquement bas cumulé aux sanctions internationales a continué à mettre l'économie russe et le rouble sous pression. La Chine a réalisé son plus mauvais résultat depuis un quart de siècle avec une croissance de 6,9%. Les bourses chinoises ont été mises fortement sous pression en été et la banque centrale chinoise ne cesse de soutenir le Yuan en utilisant massivement ses réserves de devises. Les pays producteurs de pétrole, au vu du ralentissement économique cumulé à un accroissement de l'offre (notamment avec l'ajout de la production iranienne et du gaz de schiste), sont touchés par la baisse du prix du baril, impactant par voie de conséquence leurs équilibres budgétaires.

La situation en Europe s'est quelque peu stabilisée notamment en Grèce où, après de longues négociations, des mesures drastiques semblent avoir rassuré les instances internationales. Le chômage a baissé de 11,2% à 10,5%, le PIB de son côté a augmenté de 1,9%, l'Espagne occupant la première place avec 2,1% de croissance. A noter toutefois une année moins faste pour l'Allemagne affichant 1% de croissance.

Dans ce contexte, la BCE poursuit sa politique de soutien à l'économie en maintenant son taux directeur historiquement bas et en continuant entre autre son programme d'action de prêts aux banques à des taux préférentiels avec pour but de relancer les investissements industriels (« TLTRO »).

Pour compléter le volet concernant les taux directeurs, il convient de signaler que la FED a relevé en décembre 2015 ses taux directeurs pour la première fois depuis 2006 au vu des perspectives positives en termes d'emploi et de croissance.

Concernant l'activité boursière, le début de l'année a confirmé l'embellie observée depuis fin 2013, mais cette tendance n'a pas été confortée au second semestre impactant globalement l'exercice, dont les résultats s'avèrent très mitigés.

Ces différents facteurs ont engendré des effets politiques prévisibles avec un net regain d'intérêt pour les extrémismes tant de droite que de gauche avec comme corollaires des tentations de repli sur soi-même et des crises identitaires accompagnées de tous les impacts économiques sous-jacents.

Au niveau national, une croissance de 2,1% est envisagée par les analystes tandis que le chômage passe sous la barre des 5,5%.

Dans ce contexte instable et difficile, la Banque a poursuivi son développement comme en témoigne la croissance ininterrompue des volumes consacrés au financement de l'économie tout en veillant au renforcement de la relation clientèle via notamment le programme « OPERA ». Ce programme a connu un succès important et ainsi, à la fin de l'exercice 2015, le nombre de membres s'élève à 22 373 en augmentation de 6 882 membres par rapport à l'exercice précédent.

La Banque a également continué son plan de modernisation du réseau d'agences afin de mieux répondre aux attentes de ses clients tant en termes de qualité d'accueil que de sécurité. Parallèlement, la banque digitale a continué sa mutation afin de se rapprocher des besoins comportementaux de la clientèle. En sus de ces évolutions, la Banque a mené à bien les négociations avec l'Entreprise des Postes et Télécommunications sur les axes de collaboration et de développement d'un partenariat. La signature de l'accord de partenariat est intervenue le 22 février 2016.

Bilan

Au 31 décembre 2015, le total du bilan présente une hausse de 8,5% par rapport à la fin de l'exercice précédent pour s'établir à 7 222 millions d'euros.

Au passif du bilan, les fonds confiés par la clientèle non bancaire (dettes envers la clientèle non bancaire et dettes représentées par un titre) sont en hausse de 457 millions d'euros. Cette croissance s'est effectuée au sein des différents métiers commerciaux de la Banque aussi bien sur les particuliers résidents que sur les professionnels résidents. L'érosion des dépôts des non-résidents s'est poursuivie tout au long de cet exercice.

La baisse des dettes représentées par un titre de 29,2% s'explique principalement par un changement de la politique de placement de nos clients qui sont plus enclins à s'orienter vers les produits plus traditionnels qui affichent pour leur part une croissance de 10,2%.

L'émission d'un emprunt subordonné durant l'exercice 2015 à hauteur de 60 millions d'euros explique la hausse de 200% des passifs subordonnés.

A l'actif du bilan, les créances sur la clientèle et les opérations de crédit-bail s'élèvent à 5 270 millions d'euros en hausse de 242 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2014.

Cette croissance continue de démontrer le rôle que la Banque souhaite jouer dans le financement de l'économie nationale. La majeure partie de ces crédits est allouée au financement de l'accès à la propriété pour les particuliers ainsi qu'au financement des entreprises et des PME.

La croissance des créances sur les établissements de crédit (+99%) au même titre que la hausse des obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe (19,5%) résultent du réemploi des dépôts au passif en se conformant aux niveaux de risques alloués.

Compte de profits et pertes

La légère baisse du résultat net d'intérêts en 2015 par rapport à 2014 (-1,1%) confirme la pression concurrentielle sur les marges, le tout dans un contexte de taux d'intérêts historiquement bas. La hausse du volume des nouvelles affaires n'est pas suffisante pour contrecarrer les effets induits de la concurrence.

Le résultat des commissions nettes affiche une hausse de 9,3% pour atteindre 20,2 millions d'euros. Cette croissance traduit l'évolution de nos activités de crédit et de services à la clientèle, portée par un environnement marqué par la volatilité des marchés financiers.

Le produit net bancaire (somme du résultat net sur intérêts, du résultat net de commissions, du résultat de valeurs mobilières et du résultat provenant d'opérations financières) est en hausse de 0,5% par rapport à celui de l'exercice précédent pour atteindre 115,4 millions d'euros.

Les coûts d'exploitation de la Banque augmentent de 1,9% par rapport à l'exercice 2014. L'augmentation des frais de personnel n'a été qu'en partie compensée par la maîtrise des autres frais administratifs.

La croissance de 3,1% des frais de personnel s'explique par l'augmentation du nombre moyen d'employés (+2,1%) cumulée aux impacts des augmentations barémiques.

La maîtrise des frais administratifs permet de continuer leur diminution observée depuis 2012. Ils affichent une diminution de 1,1% par rapport à l'exercice précédent.

La hausse des corrections de valeur sur actifs corporels et incorporels de 4,9% résulte des investissements liés aux nouveaux sites ou à des transformations conséquentes de sites existants mais également à la progression de nos investissements informatiques au vu des défis se présentant à la Banque.

L'application d'une stricte politique de prudence dans la gestion des risques du portefeuille de crédits de la Banque a conduit à une dotation nette aux corrections de valeur de 6,4 millions d'euros. La Banque considère avoir ainsi couvert l'intégralité des risques de crédit identifiés au courant de l'année.

Compte tenu des éléments qui précèdent et après déduction des charges fiscales, la Banque affiche pour l'exercice 2015 un bénéfice de 17,6 millions d'euros contre 17,9 millions d'euros en 2014 soit une baisse de 2,3%.

Ce résultat, cumulé au renforcement des effectifs, à la modernisation des infrastructures et au développement du réseau des agences donneront à la Banque pour les exercices à venir les moyens pour continuer sa croissance dans un environnement économique, concurrentiel, géopolitique et réglementaire incertain.

Le rendement des actifs tel que défini par l'article 38.4 de la loi modifiée du 5 avril 1993 est de 0,24%.

Proposition de répartition du bénéfice net au 31.12.2015

Résultat net de l'exercice : 8 087 861,63 EUR

- Fonds de réserve de catégorie A :
4 063 236,80 EUR (dont réserve de l'impôt sur la fortune imputé : 2 231 301,77 EUR)
- Fonds de réserve de catégorie B :
4 024 624,83 EUR (dont réserve de l'impôt sur la fortune imputé : 2 210 098,23 EUR)

LES ACTIVITES DE LA BANQUE

Dans un environnement riche en défis pour le secteur financier, Banque Raiffeisen aura, une fois de plus, su renforcer sa position dans tous ses domaines d'activités.

PARTICULIERS

Acteur important dans le financement de l'accession à la propriété, Raiffeisen a pu augmenter le volume des **prêts immobiliers** de 6,2% notamment en proposant des solutions adaptées à la situation individuelle du client. Cette croissance qui reflète la dynamique du marché immobilier a été générée majoritairement par des clients particuliers qui ont sollicité la Banque pour le financement de leur premier logement. Les investissements dans l'immobilier locatif continuent à contribuer à cette croissance.

Les **avoirs sous gestion** ont connu une croissance de 6.9 %. Les rendements obtenus par les épargnants ont été pénalisés par le niveau très bas des taux d'intérêt. Tandis qu'une partie de la clientèle a préféré la sécurité des placements monétaires, l'autre partie s'est orientée vers des formules alternatives affichant un niveau de risque plus élevé au même titre qu'un rendement espéré plus élevé. La Banque les a accompagnés dans leurs démarches tout en veillant à ce que les investissements réalisés répondent aux objectifs des clients et correspondent à leurs profils de risque.

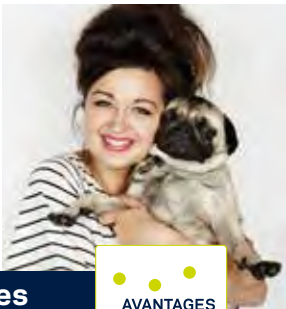
L'**emprunt subordonné** émis par la Banque à des conditions particulièrement attractives a rencontré un grand succès auprès des investisseurs, entraînant une clôture anticipée de la période de souscription. Lors de cette phase de souscription, la Banque avait réservé la priorité à ses membres et a constaté avec satisfaction qu'ils ont été nombreux à répondre positivement à cette offre et à témoigner ainsi de leur confiance dans la Banque.

Dans cet environnement de taux d'intérêt bas, des produits offrant des avantages fiscaux ont été privilégiés par la clientèle. Ainsi les solutions d'**assurance-épargne**, combinant protection des proches et avantages fiscaux ont connu un succès croissant auprès des clients à la recherche d'une diversification de leurs placements.

La quote-part des paiements effectués par **cartes bancaires** au Luxembourg figure parmi les plus élevées en Europe. L'essor du commerce en ligne ne fait que renforcer cette tendance. Les services et assurances associés aux cartes VISA, MasterCard Gold et VISA Premier émises par la Banque ont parfaitement répondu aux attentes des clients en matière de sécurité et de confort. Ces cartes à valeur ajoutée élevée ont connu un succès croissant auprès de la clientèle. Afin d'améliorer le confort d'utilisation desdites cartes pour le client, les banques de la Place ont par ailleurs mené en 2015 les travaux préparatoires à l'introduction des cartes *contactless*.



NOTRE POINT COMMUN ?

Nous sommes membres Raiffeisen.

AVANTAGES OPERA

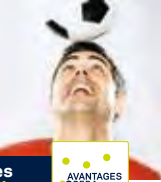
Raiffeisen
Naturellement ma banque

www.raiffeisen.lu

Les **Avantages OPERA**, qui permettent aux **membres Raiffeisen** de bénéficier de tarifs préférentiels et de se voir récompenser pour leur fidélité et leur confiance, ont continué à séduire les clients. Au 31/12/2015, Raiffeisen comptait **22.373** membres. Depuis le lancement du programme, Raiffeisen a ainsi plus que doublé le nombre de ses membres, un résultat qui vient confirmer l'attractivité de cette approche unique au Luxembourg.



NOTRE POINT COMMUN ?

Nous sommes membres Raiffeisen.

AVANTAGES OPERA

Raiffeisen
Naturellement ma banque

www.raiffeisen.lu

ENTREPRISES

Le service à la clientèle professionnelle constitue un axe de développement stratégique important pour la Banque.

Grâce à sa politique prudente, inhérente à sa structure de banque coopérative, Banque Raiffeisen a, également en 2015, su maintenir sa position de partenaire de référence des entreprises, tant pour des PME issues de secteurs très variés que pour d'importants groupes industriels.

D'une part, la croissance de l'activité des crédits accordés au secteur professionnel s'est maintenue et d'autre part, le Département Entreprises a pu constater une croissance remarquable de 18% au niveau des dépôts de la clientèle professionnelle.

En 2015, la Banque a de nouveau témoigné son soutien au secteur agricole en prenant part à la traditionnelle **Foire Agricole** en juillet 2015. Elle a notamment assuré une présence physique grâce à un stand d'information exposant la gamme de ses solutions en matière de services financiers.

GESTION PATRIMONIALE

Au courant de l'année 2015 les marchés financiers ont connu une certaine volatilité, mettant à l'épreuve les investisseurs.

L'évolution positive de divers indicateurs économiques ainsi qu'une politique monétaire favorable aux marchés financiers a permis de dégager des rendements positifs au courant du premier trimestre .

Le deuxième trimestre s'est développé de manière plus modérée alors que l'intensification de la crise grecque a conduit, au mois de juin, à des pertes globales sur les marchés.

Après une légère reprise en juillet, les marchés boursiers ont connu un recul significatif au courant du mois d'août, dû principalement à la faiblesse des indicateurs en provenance de la Chine ainsi que des inquiétudes relatives à la hausse annoncée des taux d'intérêt aux Etats-Unis.

Les mois d'octobre et de novembre ont été caractérisés par un retour à la normale des marchés boursiers avant que la chute des cours du pétrole brut a négativement impacté les marchés vers la fin de l'année.

Dans ce contexte difficile, le Département Gestion Patrimoniale a pu accroître sa base de clientèle par une augmentation de l'ordre de 20% des **mandats de gestion** discrétionnaire de même qu'une augmentation des avoirs sous gestion de l'ordre de 7%.



La conférence thématique sur les risques et opportunités découlant de la politique monétaire de la BCE, organisée en étroite collaboration avec la **Banque Vontobel-Suisse** au mois de juin, a connu un franc succès auprès de la clientèle avec pas moins de 300 participants.

De plus, Banque Raiffeisen a également pu accueillir en son siège une **conférence sur la restauration automobile, un moyen alternatif de gestion du patrimoine**. Cette conférence a permis d'attirer de nombreux amateurs d'automobiles de collection qui ont pu admirer des voitures d'exception dont deux Mercedes Pagode datant des années 60. Cet événement a été l'occasion pour la Banque de renforcer sa notoriété et d'initier des échanges avec une audience nouvelle.

PARTENARIAT AVEC POST LUXEMBOURG

En 2014, **POST Luxembourg** avait sollicité les principales banques de la Place pour trouver un modèle d'avenir pour les CCP. C'est finalement Banque Raiffeisen qui a été retenue par POST Luxembourg pour entamer des discussions approfondies sur un partenariat. POST Luxembourg et Raiffeisen ont élaboré un concept qui propose aux clients de POST Finance une extension des services bancaires offerts et permet aux partenaires de profiter de synergies dans différents domaines. Dans le cadre de ce partenariat, lancé fin février 2016, Banque Raiffeisen a par ailleurs accueilli POST parmi ses sociétaires.

PROJETS

La Banque a continué ses investissements dans le développement de ses canaux digitaux. C'est ainsi que la **migration des clients R-Net vers la solution LuxTrust** - solution standard retenue par les principales banques de la Place a été finalisée en 2015.

La Banque a également accéléré le processus de génération de nouveaux contrats R-Net de sorte que les nouveaux clients peuvent accéder plus rapidement à leurs comptes. Les clients **Multiline** se sont vu offrir la possibilité de consulter les comptes en temps quasi réel. La mise à disposition d'extraits 'intraday' leur permet désormais de réagir plus rapidement et d'améliorer ainsi la gestion de leur trésorerie.

En collaboration avec Microsoft, Banque Raiffeisen a développé l'« **Interactive Advisory Desk** », une solution technique favorisant une approche plus interactive du conseil à la clientèle. Un écran tactile intégré au mobilier permet d'impliquer le client de manière active lors de l'entretien de conseil tout en lui proposant des supports et des simulations dynamiques, explicites et visuels.



LES ACTIVITES DE LA BANQUE

L'échange automatique d'informations pour toutes les personnes physiques résidant dans un Etat membre de l'Union européenne est entré en vigueur **au 1^{er} janvier 2015**. La Banque a assuré une information adéquate des clients concernés et a réalisé les développements nécessaires pour se conformer aux exigences réglementaires.

La Banque a lancé un important projet de migration de ses applications de banque à distance sur la plateforme **Temenos Connect**. Ces développements permettront à terme de proposer aux clients toute l'étendue des fonctionnalités offertes par le progiciel bancaire T24.



De plus, Banque Raiffeisen a procédé à la **refonte de son site internet www.raiffeisen.lu**. Avec un design épuré et attractif, cette nouvelle plateforme a été conçue pour améliorer la navigation et l'utilisation des internautes et s'adapte ainsi parfaitement à tout type de support électronique. En plus d'une réorganisation du contenu avec un menu dédié à chaque type de clientèle, le site est devenu plus intuitif et interactif permettant ainsi un accès plus aisé aux informations recherchées et une prise de contact avec la Banque plus simple pour le client.

Avec la volonté d'affirmer encore plus sa présence digitale, Banque Raiffeisen a en 2015 d'une part **intensifié sa communication sur ses 3 pages Facebook**, et a d'autre part **lancé son propre blog** pour créer davantage de proximité avec ses clients et prospects.

Ces deux plateformes ont été mises en ligne début 2016.

En reliant systématiquement sa communication traditionnelle à ses différentes plateformes électroniques, Banque Raiffeisen a créé une véritable **synergie digitale**.

Coordination du Contrôle Interne

En 2015, la Banque a mis en place la Coordination du Contrôle Interne afin de renforcer l'efficacité de son dispositif de contrôle permanent et d'assurer une gestion saine et prudente des activités et des risques qui leur sont inhérents.

La Coordination du Contrôle Interne est notamment chargée de structurer et coordonner l'organisation opérationnelle du contrôle interne en accord avec la stratégie de la Banque et d'assurer la promotion des référentiels, outils et informations relatifs au contrôle interne. Elle garantit la cohérence du dispositif de contrôle interne et sa conformité aux réglementations. Dans ce cadre, elle assure également la fonction de chargé de protection des données à caractère personnel.

Stratégie 2020

Le 17 novembre 2015, Banque Raiffeisen a présenté ses nouvelles valeurs et sa **stratégie 2020** à toutes ses équipes. Ces orientations stratégiques avaient pour but d'assurer une approche commerciale cohérente et homogène centrée sur le client en développant des synergies fructueuses entre les différents métiers pour optimiser le fonctionnement de la Banque tout en veillant à s'adapter à un environnement financier en pleine évolution. Ayant su évoluer au fil des années de manière constante et autonome, Banque Raiffeisen a toujours fondé son développement sur une culture de solidarité et de valeurs traditionnelles solides. Ainsi, **l'ambition, le respect, la passion et la proximité** sont les valeurs qui sont tout naturellement venues s'inscrire dans le développement stratégique de la Banque.

Dans le cadre de ce développement stratégique, les trois métiers commerciaux, à savoir le Réseau des Agences et Caisses, les Entreprises et la Gestion Patrimoniale seront regroupés sous une nouvelle Direction dite « **Banque Commerciale** » à partir du 1^{er} janvier 2016.

RESSOURCES HUMAINES

L'effectif s'est élevé, au 31 décembre 2015, à 609 employés, ce qui représentait une augmentation de 18 personnes par rapport à l'année précédente à la même date. Au-delà du renfort des équipes commerciales, et ceci notamment en vue de l'ouverture de l'agence Kirchberg au premier trimestre 2016, la Banque a augmenté ses équipes dans les domaines du Contrôle Interne, du Risk Management, de Finance et Contrôle et de l'Audit Interne afin de répondre aux exigences réglementaires en croissance permanente.

Onze nationalités différentes étaient représentées au sein de l'effectif, la moyenne d'âge étant de 42 ans chez les hommes et de 37 ans chez les femmes.

Ce n'étaient pas moins de 3.600 jours de formation dont ont pu bénéficier les salariés de la Banque pour contribuer à leur développement tant au niveau professionnel que personnel.

Ainsi, des formations ciblées pour les conseillers et gestionnaires commerciaux ont été organisées au cours de l'année, dont notamment une formation de management à laquelle ont participé les responsables d'agence et leurs adjoints, des sessions pour sensibiliser tout le réseau commercial de la Banque sur le blanchiment d'argent ainsi que des formations sur la Directive sur les marchés d'instruments financiers dispensées par l'IFBL auxquelles les employés de Raiffeisen ont pu participer.

En 2015 la Banque proposait également une nouvelle offre de formations destinée au réseau commercial de la Banque. Ces formations organisées sous forme de modules de cinq jours chacun ont permis aux employés commerciaux d'approfondir et d'actualiser leurs connaissances du métier bancaire, et à tous les employés du réseau des agences de se perfectionner aux techniques de vente tout en affinant leur connaissance des différents produits bancaires commercialisés dans nos guichets.

Notons également que le programme check-up santé que la Banque a offert aux employés âgés de 40 ans et plus a connu un franc succès en 2015.



Molconcours

Organisée par la Banque Raiffeisen et sous le patronage de Monsieur le Ministre de l'Education Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, Claude Meisch, la 45^{ème} édition de ce concours de dessin international a été placée sous le signe de la mobilité et du comportement sur Internet : «Toujours mobile, toujours connecté ! ». En 2015, pas moins de 30.000 jeunes artistes du Luxembourg, âgés de 4 à 18 ans, ont mis leur talent à l'épreuve.

Dons

Confirmant son engagement social et respectant ses valeurs d'origine, Banque Raiffeisen a, depuis 2012, renoncé aux cadeaux de fin d'année offerts aux clients et aux collaborateurs. En remplacement de ceux-ci, Raiffeisen a ainsi fait, en 2015, don des sommes prévues à quatre institutions caritatives du Luxembourg. Il s'agissait de la « Fondation Lëtzebuerger Kannerduerf », de la « Fondation Kräizbiereg », de l'association « Alan » asbl et du « Cent Buttek ».

Les dons à hauteur de 4.000 EUR pour chaque institution ont été remis aux représentants des quatre organisations caritatives dans le cadre d'une réception au siège de la Banque Raiffeisen à Leudelange.

DayCare

Comme les années précédentes, Banque Raiffeisen a eu le plaisir d'accueillir 17 lycéens pour leur faire découvrir les multiples facettes des métiers exercés à la Banque lors de la journée DayCare qui a eu lieu le 28 octobre 2015. Raiffeisen a, par ailleurs récompensé leurs efforts en faisant un don au profit du projet de l'association CARE, qui permet de soutenir la formation professionnelle de jeunes sages-femmes au Niger et ainsi d'y réduire le taux de mortalité maternelle très élevé.



Exposition « Le LTAM s'affiche »

Au premier trimestre 2015, Banque Raiffeisen a également eu le plaisir de co-organiser une exposition en partenariat avec le Lycée Technique des Arts et Métiers. Erigée sous le sujet « Le LTAM s'affiche », cette exposition avait pour objectif principal de redynamiser l'image des métiers et des arts enseignés au Grand-Duché de Luxembourg au travers de la mise en avant du capital humain qui est à la base de cet univers hétéroclite.

Partenaire historique des acteurs de l'Artisanat et des PME, Banque Raiffeisen a une nouvelle fois souhaité témoigner de son attachement au secteur en soutenant ce projet initié par le Lycée Technique des Arts et Métiers.

Luxembourg Art Week

Le 5 novembre 2015, Banque Raiffeisen a organisé une visite guidée de l'exposition «Luxembourg Art Week» organisé en collaboration par le CAL - Cercle Artistique de Luxembourg - et Positions, une sélection de 19 galeries nationales et internationales.

Mettant un point d'honneur à promouvoir à la fois les jeunes talents et la culture luxembourgeoise plus largement, il est apparu naturel pour la Banque de prendre part à la promotion du paysage culturel et artistique du Grand-Duché lors de cette première édition de Luxembourg Art Week.

Cet évènement a connu un grand succès avec pas moins de 200 clients et prospects qui s'étaient déplacés lors de cette soirée.

**ESR-Entreprise Socialement Responsable**

Le 20 avril 2015, Banque Raiffeisen a reçu le label « Entreprise Socialement Responsable – ESR » par l'Institut National pour le Développement durable et la Responsabilité des Entreprises (INDR) de l'Union des Entreprises Luxembourgeoises (UEL), à l'occasion d'une cérémonie qui s'est déroulée à la Chambre de Commerce.

Pour la Banque, ce label a marqué une reconnaissance pour ses efforts fournis en matière d'implication sociale, de responsabilité citoyenne et environnementale.

Label «Actions Positives»

Fidèle à sa démarche d'entreprise socialement responsable, Banque Raiffeisen a bien compris que la pérennité des entreprises de demain était le fruit d'un long engagement au cœur d'une stratégie RSE transparente et claire. Ainsi, la Banque met un point d'honneur à valoriser les talents dans leur diversité, à promouvoir l'égalité hommes-femmes afin de rester compétitive et performante.

Le 13 mai 2015, la Banque Raiffeisen s'est vue récompenser de ses efforts par l'obtention du label «Actions Positives».

Ce label est un signe de reconnaissance pour son engagement exemplaire en matière d'égalité des chances et souligne son succès dans l'implémentation du programme des «Actions Positives» du ministère de l'Egalité des chances qui comprend notamment une enquête de satisfaction, la prise de décision, l'évolution de carrière et la conciliation de la vie professionnelle et privée.

Noël pour tous

Pour que Noël soit une vraie fête pour tous, la Banque a organisé une collecte de jouets parmi ses employés au profit de foyers luxembourgeois pour enfants, à savoir : *La Croix Rouge*, *Beschäftigungsprojekt TABA*, *Service rééducation précoce*, *SOS Kannerduerf* et *Arcus*. Grâce à la grande participation et à la générosité des employés, la collecte a connu un franc succès.

Journée santé

Le 1^{er} octobre 2015, la Banque a organisé sa première Journée Santé Bien-Etre. Plusieurs entreprises ont ainsi eu l'occasion de venir présenter leurs activités sous formes d'ateliers, formations et workshops autour de la thématique de la santé et du bien-être au travail. L'objectif de la démarche a été atteint, puisque les employés ont pu poser toutes leurs questions et découvrir les « bonnes pratiques » à appliquer en matière de santé et de bien-être dans leur milieu professionnel.

Infrastructures

Les travaux d'aménagement d'une nouvelle agence Raiffeisen au Kirchberg ont démarré en 2015. Emanant d'un concept d'agence novateur, l'accent sera mis sur le conseil à la clientèle tandis que les clients disposeront de toute une série de fonctionnalités en libre-service pour leurs opérations courantes.

Avec cette ouverture prévue au premier trimestre 2016, Raiffeisen viendra renforcer davantage son **réseau d'agences** avec des infrastructures situées dans une zone stratégique de la ville qu'est le quartier du Kirchberg.



*Au Conseil
d'Administration de
BANQUE RAIFFEISEN
Société Coopérative
4, rue Léon Laval
L-3372 Leudelange*

Rapport sur les comptes consolidés

Conformément au mandat donné par le Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés ci-joints de BANQUE RAIFFEISEN ET DES CAISSES RAIFFEISEN AFFILIEES, comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2015 ainsi que le compte de profits et pertes consolidé pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration dans l'établissement et la présentation des comptes consolidés

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes consolidés, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes consolidés en vigueur au Luxembourg ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement et la présentation de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique ainsi que de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes consolidés. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation des risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, le réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

À notre avis, les comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine consolidé et de la situation financière consolidée de BANQUE RAIFFEISEN ET DES CAISSES RAIFFEISEN AFFILIEES au 31 décembre 2015, ainsi que des résultats consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes consolidés en vigueur au Luxembourg.

Rapport sur d'autres obligations légales ou réglementaires

Le rapport consolidé de gestion, qui relève de la responsabilité du Conseil d'Administration, est en concordance avec les comptes consolidés.

ERNST & YOUNG
Société Anonyme
Cabinet de révision agréé
représenté par

Luxembourg, le 15 avril 2016


Sylvie TESTA

ACTIF	NOTES	2015	2014
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices des chèques postaux	4.1	500 969 532,52	523 876 796,95
Créances sur les établissements de crédit :			
a) à vue		72 963 803,12	61 102 481,21
b) autres créances		238 982 825,08	95 777 273,45
	4.1	311 946 628,20	156 879 754,66
Créances sur la clientèle	4.1, 4.10, 4.12, 4.32	5 181 126 755,10	4 938 538 162,77
Opérations de crédit-bail	4.1, 4.2	88 781 871,27	89 445 671,30
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe :			
a) des émetteurs publics		426 924 267,49	530 441 228,84
b) d'autres émetteurs		576 364 481,88	308 125 017,28
	4.1, 4.3, 4.4, 4.8, 4.13	1 003 288 749,37	838 566 246,12
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable	4.3, 4.5	19 421 557,64	2 970 975,09
Participations	4.3, 4.5, 4.8	1 388 139,88	1 362 434,89
Parts dans des entreprises liées	4.3, 4.6, 4.8	25 198 914,71	22 198 914,71
Actifs incorporels	4.8	12 651 788,67	14 065 038,69
Actifs corporels	4.8, 4.9	49 655 186,85	48 483 131,74
Autres actifs	4.7	9 416 168,73	2 927 031,51
Comptes de régularisation	4.4	18 695 208,47	18 622 695,19
TOTAL DE L'ACTIF		7 222 540 501,41	6 657 936 853,62

HORS BILAN	NOTES	2015	2014
Passifs éventuels	4.24	201 560 338,86	220 779 491,21
<i>Dont : cautionnements et actifs donnés en garantie</i>		81 175 911,43	81 224 964,99
Engagements	4.25, 4.32	768 794 015,52	675 653 151,82

(chiffres exprimés en euros)

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2015

PASSIF	NOTES	2015	2014
Dettes envers les établissements de crédit :			
a) à vue		55 721 559,57	45 139 701,65
b) à terme ou à préavis		269 223 356,44	261 849 279,13
	4.14	324 944 916,01	306 988 980,78
Dettes envers la clientèle :			
a) dépôts d'épargne		1 150 672 840,50	912 710 039,43
b) autres dettes		4 906 674 445,25	4 586 180 608,40
ba) à vue		3 905 750 395,52	3 692 720 454,42
bb) à terme ou à préavis		1 000 924 049,73	893 460 153,98
	4.14, 4.22	6 057 347 285,75	5 498 890 647,83
Dettes représentées par un titre :			
- bons et obligations en circulation	4.14	244 182 837,79	345 095 341,26
Autres passifs	4.15	23 639 522,82	26 405 515,50
Comptes de régularisation	4.4	29 573 281,86	24 432 004,06
Provisions :			
a) provisions pour impôts		14 907 443,57	9 505 845,11
b) autres provisions		83 608 343,80	81 452 282,03
	4.17, 4.31, 4.36	98 515 787,37	90 958 127,14
Passifs subordonnés	4.14, 4.16	90 000 000,00	30 000 000,00
Postes spéciaux avec une quote-part de réserves	4.18	26 438 587,03	24 923 852,93
Fonds pour risques bancaires généraux		10 641 220,90	10 641 220,90
Parts sociales émises	4.19	430 670,75	328 080,75
Réserves	4.19	299 273 082,47	281 309 361,08
Résultat de l'exercice	4.19, 4.20	17 553 308,66	17 963 721,39
TOTAL DU PASSIF		7 222 540 501,41	6 657 936 853,62

(chiffres exprimés en euros)

CHARGES	NOTES	2015	2014
Intérêts et charges assimilées	4.16	41 149 611,66	44 347 641,07
Commissions versées		1 537 687,03	945 661,30
Frais généraux administratifs			
a) frais de personnel	4.33, 4.34	49 793 892,40	48 316 574,11
dont :			
- salaires et traitements		41 164 329,16	40 020 706,01
- charges sociales		6 943 159,55	6 497 189,65
dont :			
- charges sociales couvrant les pensions		4 714 284,93	4 514 747,35
b) autres frais administratifs	4.35	27 663 879,32	27 962 564,79
		77 457 771,72	76 279 138,90
Corrections de valeur sur actifs incorporels et actifs corporels		9 225 550,02	8 791 444,54
Autres charges d'exploitation	4.30, 4.36	2 428 933,66	2 227 424,30
Corrections de valeur sur créances et provisions pour passifs éventuels et pour engagements		18 542 304,11	17 378 637,94
Corrections de valeur sur valeurs mobilières ayant le caractère d'immobilisations financières, sur participations et sur parts dans des entreprises liées		24 027,97	204 894,47
Dotations aux postes spéciaux avec une quote-part de réserves	4.18	1 715 861,54	2 037 596,54
Impôts sur les résultats ordinaires et exceptionnels	4.31	6 798 523,18	7 008 718,41
Autres impôts ne figurant pas sous les postes ci-dessus		372 525,91	362 553,28
Résultat de l'exercice	4.19, 4.20	17 553 308,66	17 963 721,39
TOTAL CHARGES		176 806 105,46	177 547 432,14

(chiffres exprimés en euros)

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2015

PRODUITS	NOTES	2015	2014
Intérêts et produits assimilés		133 425 102,24	137 632 055,16
<i>dont sur valeurs mobilières à revenu fixe</i>		12 750 402,72	19 854 008,00
Revenus de valeurs mobilières : - revenus de participations		1 070 178,91	1 216 620,31
Commissions perçues		21 751 230,23	19 445 071,78
Bénéfice provenant d'opérations financières		1 831 421,48	1 765 673,96
Reprises de corrections de valeur sur créances et sur provisions pour passifs éventuels et pour engagements		12 144 086,58	11 034 067,71
Reprises de corrections de valeur sur valeurs mobilières ayant le caractère d'immobilisations financières, sur participations et sur parts dans des entreprises liées		2 153,37	0,00
Autres produits d'exploitation	4.29, 4.36	6 380 805,21	6 252 815,51
Produits provenant de la dissolution de postes spéciaux avec une quote-part de réserves	4.18	201 127,44	201 127,71
TOTAL PRODUITS		176 806 105,46	177 547 432,14

(chiffres exprimés en euros)

BANQUE RAIFFEISEN ET CAISSES RAIFFEISEN AFFILIEES

**ANNEXE AUX COMPTES
CONSOLIDES
AU 31 DECEMBRE 2015**

NOTE 1 - GENERALITES

Constitution et administration

La Banque Raiffeisen a été constituée par acte sous seing privé le 9 février 1926 sous la dénomination de « RAIFFEISENZENTRALE DES GROSSHERZOGTUMS LUXEMBURG » (CAISSE CENTRALE DES ASSOCIATIONS AGRICOLES LUXEMBOURGEOISES).

La dénomination de la Banque a été modifiée à deux reprises, en « CAISSE CENTRALE RAIFFEISEN » par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 décembre 1982 et en « BANQUE RAIFFEISEN » par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 juin 2001.

La Banque Raiffeisen – ci-après la Banque – est constituée en société coopérative pour exercer l'activité d'établissement de crédit.

La Banque Raiffeisen exerce l'ensemble de ses activités uniquement au Luxembourg et tous ses effectifs y sont localisés.

La durée de la Banque est illimitée.

Les associés de la Banque sont, à ce jour, des personnes morales relevant des secteurs agricole, viticole et horticole luxembourgeois ainsi que les caisses d'épargne et de crédit affiliées (Caisses Raiffeisen) et un nombre limité de personnes physiques qui étaient membres de la « Caisse Centrale des Associations Agricoles Luxembourgeoises » au 30 décembre 1982. Les dispositions statutaires de la Banque permettent un élargissement de cette structure sociétaire.

Le Conseil d'Administration gère les affaires de la Banque, définit la stratégie commerciale et arrête les principes d'évaluation de la Banque dans le cadre des dispositions légales et statutaires. Il prend et détermine les conditions d'application de toute mesure propre à favoriser le développement et le perfectionnement de

la Banque et de ses services et rentrant d'une façon générale dans les objectifs de la Banque. Il veille au bon fonctionnement des Caisses affiliées.

Le Conseil d'Administration de la Banque est composé de représentants des coopératives, associations et sociétés du secteur de l'agriculture et de la viticulture associés de la Banque, de représentants des Caisses Raiffeisen affiliées, de deux membres indépendants ainsi que du président et de deux membres du Comité de Direction.

En vertu de l'article 12 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier telle qu'elle a été modifiée, est considéré comme un établissement de crédit unique l'ensemble formé par la Banque Raiffeisen et par les Caisses Raiffeisen affiliées. Par affiliation au sens dudit article, il faut entendre la détention d'une ou de plusieurs parts dans les fonds sociaux de la Banque.

Les engagements de la Banque et des Caisses Raiffeisen affiliées constituent des engagements solidaires.

La gestion journalière des affaires de la Banque ainsi que la représentation de la Banque, en ce qui concerne cette gestion, sont déléguées au Comité de Direction.

La surveillance de chaque Caisse Raiffeisen affiliée est confiée à un ou plusieurs commissaires. Leurs comptes annuels individuels ne sont pas soumis à une révision selon les normes internationales de révision. En vertu de l'article premier de la loi du 17 juin 1992 relative aux comptes annuels et comptes consolidés des établissements de crédit de droit luxembourgeois telle qu'elle a été modifiée, l'ensemble que constituent la Banque Raiffeisen et les Caisses Raiffeisen affiliées est repris dans des comptes consolidés.

NOTE 1 - GENERALITES (suite)***Nature des activités***

La Banque a pour objet l'exploitation d'un institut financier compensateur et bancaire, sous forme d'une caisse d'épargne et de crédit au sens de la loi relative au secteur financier, dont les principales opérations consistent à faire des opérations bancaires et financières, à recevoir du public des dépôts et d'autres fonds remboursables, à consentir des prêts et crédits, à gérer et administrer pour compte de tiers des portefeuilles et des activités d'affaires, à assister les Caisses Raiffeisen affiliées et à effectuer toutes les opérations lui étant nécessaires ou utiles dans l'accomplissement de son objet social.

La Banque a pour but de satisfaire les besoins financiers de ses associés et de ses clients en leur donnant le meilleur service au moindre coût possible selon les principes établis par F.W. Raiffeisen.

Elle a entre autres pour objectif de promouvoir les intérêts des exploitations agricoles et viticoles, de leurs coopératives et organismes professionnels, ainsi que des associés relevant d'autres secteurs économiques et de prendre toute mesure utile et nécessaire au bon fonctionnement et au développement de l'organisation coopérative d'épargne et de crédit.

Au regard des Caisses Raiffeisen affiliées, la Banque a en particulier pour but de les représenter collectivement et individuellement pour faire valoir leurs droits et intérêts communs ou particuliers, de promouvoir leur bon fonctionnement et d'organiser et d'exercer un contrôle administratif, technique et financier sur leur organisation et leur gestion.

Toutes les liquidités d'une caisse d'épargne et de crédit affiliée, à l'exception de celles requises pour les opérations journalières, sont obligatoirement déposées auprès de la Banque, qui garantit aux Caisses une rémunération adéquate de leurs liquidités.

Comptes consolidés

L'exercice social coïncide avec l'année civile.

NOTE 2 – PRINCIPALES METHODES COMPTABLES

Les comptes consolidés de la Banque sont établis en conformité avec les prescriptions légales et réglementaires en vigueur au Grand-Duché du Luxembourg.

Les principales méthodes comptables qui ont été appliquées sont les suivantes :

1. Présentation des comptes consolidés

Les comptes consolidés sont établis conformément à la loi du 17 juin 1992 relative aux comptes annuels et comptes consolidés des établissements de crédit de droit luxembourgeois telle qu'elle a été modifiée (la « loi sur les comptes des banques »).

2. Périmètre de consolidation

En conformité avec les prescriptions légales applicables, l'ensemble que constituent la Banque et les Caisses Raiffeisen affiliées est repris dans les comptes consolidés. Au 31 décembre 2015, la consolidation par intégration globale est appliquée pour les 13 Caisses Raiffeisen affiliées qui détiennent chacune des parts dans le fonds social de la Banque.

Toutes les sociétés comprises dans la consolidation ont le même exercice social.

NOTE 2 – PRINCIPALES METHODES COMPTABLES (suite)

	Siège social	Fraction du capital détenu 31/12/15	Fraction du capital détenu 31/12/14
Parts dans des entreprises liées :			
Immobilière Raiffeisen Luxembourg S.A.	Luxembourg	100,0%	100,0%
Raiffeisen Luxembourg Ré S.A.	Luxembourg	100,0%	100,0%
Raiffeisen Vie S.A.	Luxembourg	50,0%	50,0%
Raiffeisen Finance S.A.	Luxembourg	100,0%	100,0%
Participations :			
Lux-Sectors Advisory S.A. Holding	Luxembourg	0,0%	0,07%
Société Luxembourgeoise de Capital-Développement pour les PME S.A.	Luxembourg	10,0%	10,0%
Europay S.C.	Luxembourg	4,44%	4,44%
Visalux S.C.	Luxembourg	8,25%	8,25%
Luxtrust S.A.	Luxembourg	0,54%	0,54%
Agroenergie S.à r.l.	Luxembourg	16,66%	16,66%
Luxfund Advisory S.A.	Luxembourg	7,76%	7,37%
FS/B Actions	Luxembourg	6,53%	6,53%
FS/T Actions	Luxembourg	6,53%	6,53%

NOTE 2 – PRINCIPALES METHODES COMPTABLES (suite)

3. Méthode de consolidation

La méthode de l'intégration globale est appliquée.

Les éléments d'actif, de passif, de hors-bilan, ainsi que les produits et les charges des sociétés comprises dans la consolidation sont repris intégralement aux comptes consolidés.

Toutes les transactions et tous les soldes inter-sociétés significatifs sont éliminés lors de l'établissement des comptes consolidés.

4. Evaluation

1. Principes généraux

Les comptes consolidés sont établis conformément aux principes comptables généralement admis et en conformité avec les lois et les règlements en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg. Les règles d'évaluation appliquées par la Banque se basent sur le chapitre 7 de la loi sur les comptes des banques.

2. Conversion des postes en devises

La Banque utilise la méthode de la comptabilité pluri-monnaire qui consiste à maintenir les postes d'actif et de passif dans leurs devises d'origine. Les actifs et passifs en monnaies étrangères sont convertis en EUR aux cours de change au comptant applicables à la date de bilan.

Aussi bien les pertes que les bénéfices de change réalisés et non réalisés lors de la réévaluation sont enregistrés au compte de profits et pertes de l'exercice, à l'exception de ceux sur postes d'actif et de passif spécifiquement couverts par des opérations de change à terme (« swaps » et opération de change à terme couvrant des postes d'intérêts). La réévaluation de ces opérations n'affecte pas le résultat de l'exercice en cours.

Les résultats provenant d'opérations de change à terme couvrant des postes du bilan sont inclus suivant le principe de la spécificité des exercices au prorata temporis sous les postes d'intérêts perçus ou bonifiés.

Les opérations à terme non couvertes font l'objet d'une évaluation individuelle sur base des cours à terme en vigueur à la date d'établissement du bilan. Les plus-values sont négligées ; les moins-values sont provisionnées au passif du bilan sous le poste « Provisions : autres provisions ».

Les revenus et charges exprimés en devises étrangères sont convertis en EUR aux cours de change applicables à la date de leur enregistrement.

NOTE 2 – PRINCIPALES METHODES COMPTABLES (suite)

3. Instruments dérivés

Les engagements éventuels de la Banque qui résultent d'instruments dérivés tels que swaps de taux d'intérêts, « forward rate agreements », « financial futures » et options sont enregistrés à la date de transaction en hors-bilan.

A la date d'établissement du bilan, si nécessaire, une provision est constituée pour les moins-values non réalisées constatées lors de l'évaluation individuelle au cours du marché des transactions non encore dénouées. Cette provision est renseignée au passif du bilan sous le poste du passif « Provisions : autres provisions ».

Dans le cas où l'instrument financier couvre un poste individuel d'actif ou de passif ou un portefeuille d'actifs ou de passifs et l'unité économique est établie, ainsi que dans des cas où l'instrument financier est couvert par une opération en sens inverse ne laissant pas de position ouverte, aucune provision n'est constituée.

4. Corrections de valeur spécifiques sur créances douteuses et créances irrécupérables

La politique de la Banque consiste à constituer des corrections de valeur spécifiques sur toutes les créances douteuses et créances irrécupérables. Le montant de la correction de valeur correspond à la différence entre la valeur comptable des créances et la valeur recouvrable estimée. La Banque réexamine régulièrement et à chaque fin de période tous ses actifs et apprécie s'il existe une quelconque indication qu'une créance a pu se déprécier.

Les corrections de valeur sont déduites des actifs auxquels elles se rattachent.

5. Provision forfaitaire pour éléments d'actifs et de hors-bilan à risques

La politique de la Banque consiste à constituer, en accord avec les dispositions de la législation fiscale luxembourgeoise, une provision forfaitaire pour éléments d'actifs et de hors-bilan à risques au sens de la réglementation prudentielle bancaire. Cette provision a pour objectif la couverture de risques probables mais non encore identifiés au moment de l'établissement des comptes annuels.

Conformément aux instructions du Directeur des Contributions du 16 décembre 1997, le taux maximum de la provision, constituée en franchise d'impôt, s'élève à 1,25 % des actifs à risques.

La provision forfaitaire pour éléments d'actifs et de hors-bilan à risques est ventilée au prorata des éléments de l'assiette ayant servi au calcul de la provision, entre :

- une part de correction de valeur, qui est déduite des postes de l'actif qui composent les actifs à risques ; et
- une part de provision, qui est attribuable au risque de crédit affectant les éléments de hors-bilan, au risque de change et aux risques de marché et qui figure au poste « Provisions : autres provisions » au passif du bilan.

6. Fonds pour risques bancaires généraux

La politique de la Banque consiste à créer un fonds affecté à la couverture des risques bancaires généraux, en accord avec l'article 63 de la loi sur les comptes des banques. Ce fonds est renseigné séparément au passif du bilan consolidé.

Les dotations au fonds pour risques bancaires généraux ne sont pas déductibles à des fins fiscales.

NOTE 2 – PRINCIPALES METHODES COMPTABLES (suite)

7. Valeurs mobilières

La Banque a divisé son portefeuille-titres à revenu fixe en trois catégories dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

- un portefeuille d'immobilisations financières qui inclut les valeurs mobilières destinées à servir de façon durable à l'activité de la Banque ;
- un portefeuille de négociation qui reprend les valeurs mobilières acquises avec l'intention de les revendre à brève échéance ;
- un portefeuille de placement qui comprend des valeurs mobilières acquises dans un but de rendement et de constituer une certaine structure d'actifs.

Les valeurs mobilières à revenu fixe sont évaluées de la manière suivante :

Immobilisations financières

Les valeurs mobilières à revenu fixe sont évaluées au prix d'acquisition.

En cas de dépréciation durable d'un titre de créance, une correction de valeur correspondant à la différence entre le prix d'acquisition et la valeur recouvrable estimée est constituée. La Banque réexamine régulièrement et à chaque fin de période cette catégorie d'actifs et apprécie s'il existe une quelconque indication qu'un titre de créance a pu se déprécier.

Les agios (différence positive entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement d'un titre) et les dis-agios (différence négative entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement) sont amortis linéairement.

Portefeuille de placement

Les valeurs mobilières à revenu fixe incluses dans le portefeuille de placement sont évaluées selon la méthode « lower of cost or market ». Suivant cette méthode, les valeurs mobilières sont valorisées au plus faible du prix d'acquisition ou de la valeur de marché. La valeur de marché est généralement déterminée par référence au cours boursier.

Portefeuille de négociation

Les valeurs mobilières incluses dans le portefeuille de négociation sont évaluées selon la méthode « mark-to-market ».

8. Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable

Les actions et autres valeurs mobilières à revenu variable sont évaluées selon la méthode « lower of cost or market » à la date de l'établissement du bilan consolidé.

9. Participations et parts dans des entreprises liées

Les participations et parts dans des entreprises liées ayant le caractère d'immobilisé sont évaluées en devise originale au prix d'acquisition à la date de l'établissement du bilan consolidé.

En cas de dépréciation durable, une correction de valeur correspondant à la différence entre le prix d'acquisition et la valeur d'évaluation est constituée. La Banque réexamine régulièrement et à chaque fin de période cette catégorie d'actifs et apprécie s'il existe une quelconque indication qu'une participation ou part dans une entreprise liée a pu se déprécier.

NOTE 2 – PRINCIPALES METHODES COMPTABLES (suite)

10. « Beibehaltungsprinzip »

La politique de la Banque consiste à maintenir les corrections de valeur constituées antérieurement sur certains postes de l'actif mais ne répondant plus à une moins-value des actifs en question en vertu des articles 56 (2) (f) et 58 (2) (e) de la loi modifiée du 17 juin 1992 sur les comptes des banques.

11. Actifs incorporels et corporels

Les actifs incorporels et corporels sont renseignés au prix d'acquisition.

La valeur des actifs incorporels et corporels dont l'utilisation est limitée dans le temps est diminuée des corrections de valeur calculées de manière à amortir systématiquement la valeur de ces éléments sur leur durée d'utilisation. Les terrains, œuvres d'art et acomptes versés ne sont pas amortis.

Les taux d'amortissement pratiqués pour les postes les plus importants sont les suivants :

I) Immobilisations incorporelles :	de 10 % à 33 %
II) Constructions, installations techniques et agencements :	de 1,5 % à 25 %
III) Systèmes informatiques :	de 10 % à 33 %
IV) Matériel de bureau, mobilier :	de 10 % à 25 %

12. Postes spéciaux avec une quote-part de réserves

Les postes spéciaux avec une quote-part de réserves comprennent des montants qui sont susceptibles d'immunisation fiscale. L'immunisation, en vertu de l'article 54 de la loi concernant l'impôt sur le revenu, porte notamment sur des plus-values réalisées lors de la vente de participations, d'immeubles et de terrains.

13. Impôts

Les impôts sont comptabilisés suivant le principe de la spécificité des exercices et non pas pendant l'exercice au cours duquel intervient leur paiement.

14. Comparabilité des exercices

Certains chiffres au 31 décembre 2014 ont été reclassés afin d'assurer une meilleure comparabilité des exercices.

NOTE 3 – GESTION DES RISQUES

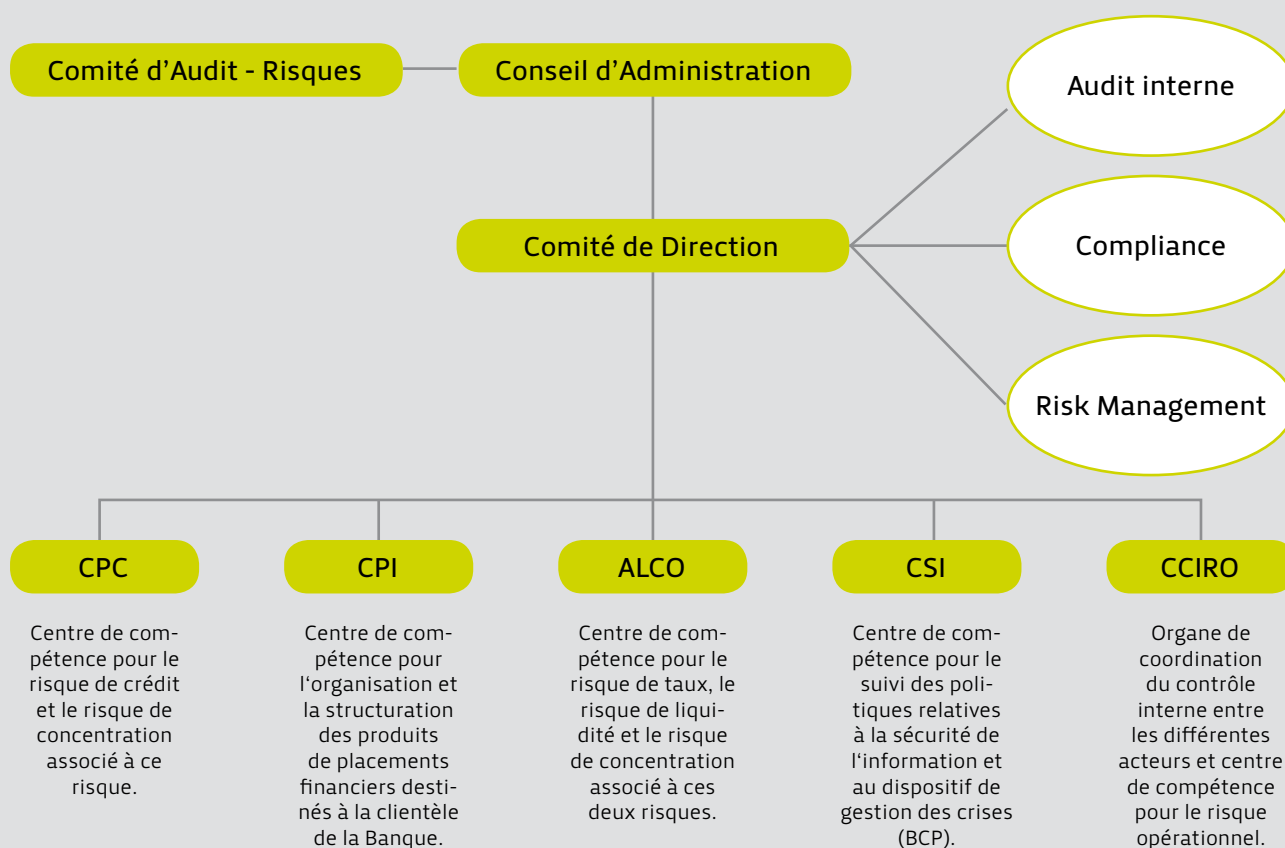
Compte tenu de son profil de risques et de son profil d'activités et afin de mener à bien ses missions, la Banque développe ses activités dans un cadre équilibré de structures et de procédures de contrôle garantissant les valeurs, les intérêts à long terme des sociétaires et la pérennité de la Banque.

La Banque s'est dotée d'une gouvernance interne et d'une structure de gestion des risques en respect de ses objectifs de rentabilité et au centre du processus de pilotage de ses activités. Le résultat de la Banque dépend ainsi de sa capacité à anticiper, identifier, mesurer, évaluer et à gérer les risques inhérents à ses activités ainsi que de prévoir les fonds propres requis et de veiller à une situation saine de liquidité.

En 2015, dans un environnement hautement concurrentiel, marqué par des niveaux de taux d'intérêts historiquement bas et la mise en œuvre de nouvelles réglementations bancaires, la Banque a continué à développer et à consolider les structures et procédures internes nécessaires pour garantir le respect de la réglementation bancaire et la gestion optimale de tous les risques inhérents à ses activités.

1. Organisation de la gestion des risques

Afin d'assurer une gestion saine et efficace des risques, la Banque s'est dotée de plusieurs organes et comités opérationnels spécifiques qui fonctionnent en tant qu'unités de support de la Direction. Chacune de ces unités développe les lignes directrices et effectue le suivi régulier des risques bancaires sous sa responsabilité.



NOTE 3 – GESTION DES RISQUES (suite)**Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration définit la stratégie en matière de risque, l'appétence aux risques et l'organisation de la gestion des risques sur laquelle il s'appuie ainsi que les rôles et responsabilités qui en découlent pour les différents organes. Il fixe les principes directeurs et objectifs régissant la prise de risques par la Banque ainsi que le montant des fonds propres économiques et les limites, dans le cadre desquelles l'ensemble des activités doit se développer. Il confie la gestion courante au Comité de Direction qui l'informe régulièrement sur la situation actuelle du niveau global des risques en s'appuyant sur différentes approches.

Comité d'Audit – Risques

Le Conseil d'Administration se fait assister par un comité spécialisé dans le domaine de l'audit, des risques, ainsi que de la compliance. Il fournit au Conseil d'Administration des appréciations concernant l'organisation et le fonctionnement de la Banque dans les domaines précités en vue de permettre aux membres du Conseil d'Administration d'exercer de manière efficace leur mission de surveillance et d'assumer leurs responsabilités.

Comité de Direction

Le Comité de Direction met en œuvre la stratégie définie par le Conseil d'Administration, formalisée aux travers de différentes politiques de risques. Ces dernières définissent un ensemble de limites et d'indicateurs de risques afin de garantir en permanence le niveau de fonds propres économiques qu'il juge approprié pour couvrir la nature et le niveau des risques auxquels la Banque est ou pourrait être exposée. Elles sont documentées dans le Manuel des risques qui sert de référence à la Banque.

Pour le suivi des risques, le Comité de Direction s'appuie sur cinq comités opérationnels (Cf. Infra), chacun étant présidé par un membre du Comité de Direction. Ces comités sont les centres de compétence de la Banque pour toutes questions en relation avec des risques spécifiques.

ALCO - Comité Gestion Actif - Passif

L'ALCO est le centre de compétence pour les risques de taux et de liquidité.

Il est présidé par un membre du Comité de Direction et est composé des responsables des départements Finance et Contrôle, Marchés Financiers & Trésorerie, Clientèle Spécialisée, Clientèle Rétail et Réseau des Agences, Crédits et Juridique et de la fonction Risk Management.

Il définit les grandes orientations en matière de gestion des risques structurels dont la gestion journalière relève du département Marchés Financiers & Trésorerie de la Banque, ceci dans le cadre d'un ensemble de limites définies par le Comité de Direction. L'ALCO veille à la gestion du niveau d'exposition globale de la Banque au risque de taux et est habilité à prendre, le cas échéant, des positions stratégiques, ceci toujours dans le respect de la limite VaR globale telle qu'arrêtée par le Comité de Direction de la Banque.

L'ALCO est appelé à donner son avis sur la structure et le niveau de tarification de chaque nouveau produit de taux impactant la fixation des taux de transfert et donc de la marge d'intérêt.

Dans le cadre de son mandat, l'ALCO veille également à une gestion saine et viable de la situation de liquidité de la Banque. A cet effet, l'ALCO assure le suivi et le respect des indicateurs du « Contingency Funding Plan Liquidity » (CFPL).

Finalement, l'ALCO est en charge du suivi des concentrations au sein de ces catégories de risques.

CPC - Credit Policy Comité

En tant que centre de compétences pour le risque de crédit, le CPC met en œuvre les politiques en matière de gestion de ce risque et s'assure de l'application des procédures en matière de garantie et de provisionnement. Il est présidé par un membre du Comité de Direction et est composé des responsables des départements Crédits

NOTE 3 – GESTION DES RISQUES (suite)

et Juridique, Clientèle Spécialisée, Finance et Contrôle, Relations Publiques, Communication & Marketing, Clientèle Rétail et Réseau des Agences et de la fonction Risk Management.

Le CPC valide les orientations commerciales en matière de crédits.

Il suit principalement les évolutions :

- de la structure du portefeuille crédits ;
- des concentrations identifiées au sein de ce portefeuille ;
- des retards de paiement / impayés ;
- des dossiers en défaut voire en état de récupération ;
- des provisions comptabilisées ;
- de la composition du portefeuille propre de la Banque.

CCIRO - Comité de Contrôle Interne et des Risques Opérationnels

Le Comité de Contrôle Interne et des Risques Opérationnels est l'organe de coordination du contrôle interne entre les différents acteurs. Il est présidé par un membre du Comité de Direction et est composé du coordinateur du Contrôle Interne, des responsables des départements Organisation, Support Opérationnel, Crédits et Juridique, Facility Management, Informatique, Clientèle Rétail et Réseau des Agences, Clientèle Spécialisée ainsi que des fonctions Risk Management et Compliance.

Ses rôles et responsabilités sont de :

- Promouvoir une culture du contrôle interne suivant les lignes directrices de la réglementation en vigueur ;
- Partager et échanger les expériences et meilleures pratiques en matière de contrôle interne ;
- Réaliser un état des lieux périodique du niveau de déploiement du dispositif de contrôle interne au sein des différents métiers/fonctions ;

- Apprécier le niveau de maîtrise des risques opérationnels au travers de la validation de la cartographie des risques et des plans de contrôle ;
- Suivre l'évolution des impacts financiers réels et potentiels des incidents ;
- Suivre la mise en œuvre des actions décidées dans le cadre de la gestion des événements ;
- Valider les plans d'action issus des exercices d'auto-évaluation des risques, les prioriser en fonction des ressources disponibles et en assurer le suivi.

CSI - Comité de la Sécurité de l'Information

Le CSI est responsable de la définition, de la mise en place, du contrôle et du suivi des politiques relatives à la sécurité de l'information et au dispositif de gestion des crises (BCP). Il est présidé par un membre du Comité de Direction et est composé du responsable de la Sécurité des Systèmes d'Informations (RSSI), des responsables des départements Ressources Humaines, Informatique, Clientèle Rétail et Réseau des Agences et de la fonction Risk Management.

Ce comité couvre l'ensemble des domaines organisationnels suivants :

- Politiques de sécurité ;
- Organisation de la sécurité de l'information ;
- Gestion des profils et des accès aux systèmes d'information ;
- Gestion des incidents liés à la sécurité de l'information et gestion de la continuité de l'activité (BCM).

Le CSI peut être sollicité pour des problématiques liées aux domaines susmentionnés et en relation avec la sécurité des Personnes et des Biens.

CPI - Comité des Produits d'Investissements

Le CPI a pour objectif l'organisation et la structuration des activités de placements financiers destinés à la clientèle de la Banque. Il est présidé par un membre du Comité de Direction et regroupe les départements Clientèle

NOTE 3 – GESTION DES RISQUES (suite)

Spécialisée, Clientèle Rétail et Réseau des Agences, Relations Publiques, Communication & Marketing, Marchés Financiers & Trésorerie ainsi que la fonction Risk Management.

Ce comité veille notamment aux respects des procédures internes dans le cadre de lancement de nouvelles activités ou de nouveaux produits.

Risk Management

Le Risk Management surveille et contrôle les risques en s'appuyant sur les cinq comités opérationnels auxquels il participe.

Ainsi, les missions du Risk Management sont :

- le développement et l'amélioration des méthodes et principes de gestion des risques de la Banque ;
- le développement de la « culture risque » des collaborateurs dans les différents métiers ;
- la surveillance du profil de risque de la Banque et sa stratégie de prise de risque ;
- le reporting des risques ;
- l'élaboration d'une politique coordonnée de maîtrise des risques ;
- le conseil en matière d'adéquation des prises de risques avec les ressources financières, humaines et les systèmes en concordance avec les objectifs de rentabilité ;
- la mise à jour d'un programme solide de tests de résistance comprenant des analyses de sensibilité et des analyses de scénario.

Le Risk Management assiste le Comité de Direction dans l'établissement des rapports et présentations au Conseil d'Administration et au Comité d'Audit - Risques pour tous les sujets relatifs à la gestion des risques.

Le Risk Management assure également, sous la responsabilité du Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Informations (RSSI), l'organisation et le pilotage de la sécurité de l'information à travers la mise en œuvre d'une politique globale de sécurité de l'entreprise.

Il en est de même du suivi de toute l'activité liée aux assurances conclues par la Banque pour protéger son personnel et son patrimoine ainsi que le suivi opérationnel des filiales Raiffeisen Vie et Raiffeisen Luxembourg Ré.

Compliance

La fonction Compliance est en charge de la gestion du risque de non-conformité aux lois, réglementations respectivement pratiques professionnelles. Elle contribue, en tant que partie intégrante des contrôles internes du troisième niveau, au respect par la Banque de l'application correcte des règles de conduite applicables au secteur financier. Ces contributions au bon fonctionnement de la Banque améliorent la qualité du service à la clientèle et la maîtrise des risques de non-conformité. Dans ce contexte, la fonction Compliance centralise, évalue et réagit aux réclamations déposées par la clientèle.

Audit Interne

L'Audit Interne est, au sein de la Banque, une fonction indépendante et objective qui a pour objet d'apporter une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations et de fournir des services de conseil pour les améliorer, et contribue à créer de la valeur ajoutée. Il aide la Banque à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, ses processus de management des risques, de contrôle, et de gouvernance d'entreprise, et en faisant des propositions pour renforcer leur efficacité. D'une manière générale, le domaine d'intervention de l'Audit Interne est d'examiner et d'évaluer si les dispositifs en matière d'administration centrale, de gouvernance interne et de gestion des risques, conçus et représentés par la Direction sont adéquats et fonctionnent de manière efficace. La mission, la position, les pouvoirs et les responsabilités, l'étendue ainsi que les modalités de l'intervention de la fonction d'Audit Interne au sein de la Banque sont définis dans la charte d'audit interne qui se réfère au Cadre de Référence International des Pratiques Professionnelles (CRIPP) de l'Audit Interne et à la réglementation en vigueur.

NOTE 3 – GESTION DES RISQUES (suite)

2. Stratégie de gestion des risques

Bâle III

Les normes Bâle III constituent un dispositif prudentiel destiné à mieux appréhender les risques bancaires et principalement le risque de crédit ou de contrepartie et les exigences de couverture de ces risques par des fonds propres.

Bâle III répond à 4 objectifs distincts :

- accroître la sensibilité des exigences en fonds propres aux risques ;
- renforcer le rôle des contrôleurs bancaires et celui de la transparence financière ;
- appréhender l'ensemble des risques auxquels les banques peuvent être exposées ;
- promouvoir la solidité du système financier international et l'égalité des conditions de concurrence.

Le dispositif comporte 3 piliers complémentaires et interdépendants :

- le pilier 1, qui constitue le socle des exigences réglementaires minimales ;
- le pilier 2, qui institue le principe de dialogue structuré entre les établissements de crédit et les superviseurs ;
- enfin le pilier 3, qui est centré sur la transparence et la discipline de marché.

Dans le cadre du deuxième pilier, le processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes ou économiques (ICAAP) a été développé et est poursuivi continuellement, conformément aux réglementations en vigueur ainsi qu'à l'environnement économique et aux développements internes et externes de la Banque.

ICAAP (Internal Capital Adequacy Assessment Process)

L'ICAAP exige des banques d'identifier et d'évaluer tous les risques actuels et futurs auxquels elles pourraient être exposées, de maintenir suffisamment de fonds propres économiques et d'utiliser des techniques appropriées pour suivre et piloter ces risques. L'ICAAP est un processus continu et un outil de pilotage important au regard des évolutions récentes de l'environnement financier et réglementaire.

Ainsi, l'ICAAP se structure autour de deux dimensions principales :

- un processus de détection, de mesure, de gestion, de contrôle, de déclaration et de reporting des risques ;
- un processus interne de planification et de gestion des fonds propres économiques que la Banque juge approprié pour couvrir la nature et le niveau des risques auxquels elle est ou pourrait être exposée.

Pour décliner ces deux processus, chaque banque doit mettre en œuvre un cadre de gestion possédant, notamment, les quatre propriétés essentielles suivantes :

- un caractère interne et spécifique permettant de servir les besoins propres à l'établissement ;
- un dispositif de gouvernance interne de qualité, tant sur le plan de l'implication du management, que sur celui de l'efficacité du contrôle interne et de la documentation en place ;
- une structure organisationnelle claire avec un partage des responsabilités bien défini, transparent et cohérent ;
- une couverture exhaustive des risques englobant tous les risques avérés mais aussi ceux auxquels l'établissement pourrait être potentiellement exposé.

NOTE 3 – GESTION DES RISQUES (suite)***Approche de la Banque :***

Les risques encourus par la Banque naissent des activités qu'elle opère ainsi que de la politique commerciale poursuivie. Sur base de son profil d'activités, la Banque détermine son profil de risque. Ce dernier énonce clairement les principaux risques auxquels elle est confrontée.

Le processus mis en œuvre pour mesurer, suivre et rapporter ces risques se décline selon une approche de liquidation et une approche de continuité (« going concern »). Dans le cadre du premier principe, ces risques sont quantifiés dans l'hypothèse de leur matérialisation et comparés à une valeur minimale requise afin de garantir le respect des engagements de la Banque.

Sous l'approche de continuité, ces risques sont quantifiés quant à leur impact sur le résultat annuel de la Banque et comparés par rapport à un niveau minimal de résultat garantissant la bonne continuation des affaires de la Banque.

Ces deux approches sont complétées par un programme de tests de résistance combinant des analyses de sensibilité de risques individuels (décrit précédemment) avec des analyses intégrées permettant d'évaluer l'impact de scénarios macro-économiques. Les analyses de sensibilité des facteurs de risque identifiés comme principaux sont sujettes à des évolutions défavorables. Les scénarios macro-économiques sont représentatifs des risques encourus et de l'environnement dans lequel s'inscrivent les activités de la Banque et portent sur des évolutions défavorables.

Afin de garantir la pérennité de la Banque, le Conseil d'Administration a défini un concept prudent de fonds propres économiques. Il fixe la limite des expositions résultant de l'agrégation des différents types de risque. Le Conseil d'Administration a donné mandat au Comité de Direction de transposer ces approches dans la gestion courante des risques de la Banque, de suivre son évolution et de l'en informer régulièrement. Le Comité de Direction se fait assister dans cette mission par la fonction Risk Management.

NOTE 3 – GESTION DES RISQUES (suite)

3. Typologies de risques

Les activités de la Banque l'exposent principalement aux risques suivants :

- a) **risque de crédit** : il s'agit du risque de perte, partielle ou totale, due à l'incapacité des clients, souverains, institutionnels et autres, de faire face à leurs obligations financières ;
- b) **risque de concentration** : il s'agit du risque résultant d'une exposition importante sur un même débiteur, un groupe de débiteurs liés ou un même secteur économique au sein d'un même risque ou de manière transversale sur plusieurs catégories de risques ;
- c) **risque de marché** : il s'agit du risque de perte due à des variations de prix sur un marché ;
- d) **risque de liquidité** : il s'agit du risque résultant de l'indisponibilité auprès de la Banque des ressources financières suffisantes pour faire face à ses obligations ;
- e) **risque opérationnel** : il s'agit du risque de perte directe ou indirecte résultant d'une défaillance attribuable à des procédures, d'une erreur ou faute humaine, d'un dysfonctionnement de systèmes ou encore d'évènements extérieurs.

a) **Risque de crédit**

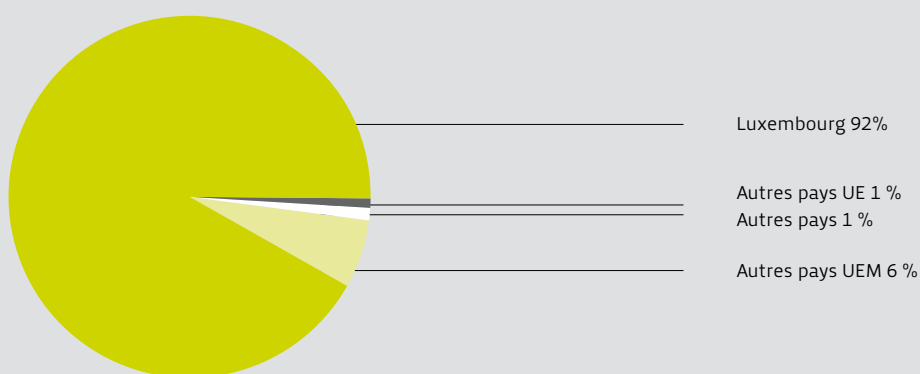
Ce risque est présent dans les activités de crédit à la clientèle et dans les activités de marchés financiers et des capitaux pour compte propre.

Tous les départements et fonctions de support de la Banque utilisent des instruments et suivent des règles et des procédures pour gérer le risque de crédit. Les métiers agissent dans le cadre des règles et procédures en place, dont le respect est suivi au moyen du dispositif de contrôle interne.

La majorité des expositions de la Banque est représentée par des crédits accordés au secteur économique luxembourgeois, démontrant le fort ancrage de la Banque dans l'économie nationale. Au cours de l'exercice 2015, la Banque a investi et a traité principalement avec des pays de l'OCDE et a établi des limites individuelles par pays dans le cadre de son activité de marché pour compte propre.

NOTE 3 – GESTION DES RISQUES (suite)

Ventilation de l'ensemble des expositions par zone géographique 2015

*- Activités de crédit à la clientèle*

Dans le cadre de la politique de risque en matière de crédits de la Banque, des critères d'acceptation des contreparties ont été définis. L'approbation d'une exposition de crédit se fonde sur une bonne connaissance du client concerné, des moyens financiers à sa disposition, des types de risques auxquels la Banque est confrontée, de l'objet et de la structure de l'opération ainsi que, le cas échéant, des garanties y attachées.

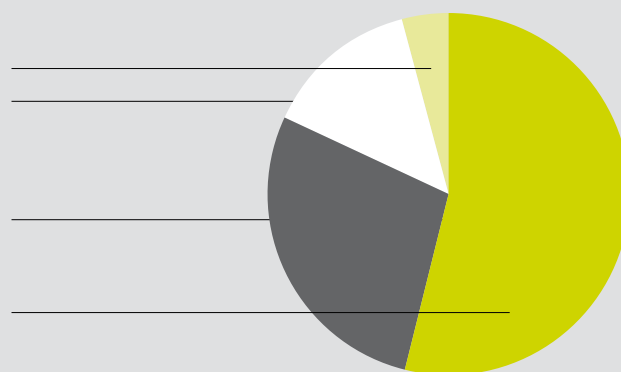
La structure décisionnelle de la Banque est hiérarchisée en différents comités de crédits suivant l'encours global des débiteurs. La Banque vise à limiter les risques en ayant recours à des sûretés réelles (hypothèque, nantissement de titres, dépôt d'épargne bloqué) et personnelles (cautionnement) tout en suivant de très près le respect des plans de remboursement et l'utilisation des lignes de crédit.

NOTE 3 – GESTION DES RISQUES (suite)

Type d'opération	Créances envers la clientèle et crédit bail (montants bruts)	
	2015 en EUR	2014 en EUR
Crédits 1 ^{er} logement	2 897 979 189	2 736 247 325
Crédits commerciaux et industriels	1 479 738 273	1 419 707 798
Autres crédits retails	766 911 448	733 895 437
Crédits aux administrations régionales	202 575 667	210 327 763
TOTAL	5 347 204 577	5 100 178 323

Ventilation des opérations de crédit 2015

Crédits aux administrations régionales 4%
Autres crédits retails 14%
Crédits commerciaux et industriels 28%
Crédits 1^{er} logement 54%



A noter : Près de deux tiers des crédits accordés sont octroyés aux résidents particuliers, la partie restante concerne des prêts accordés aux entreprises et communes.

Gestion des dépassements et procédure d'alerte

La dégradation de la situation financière d'une contrepartie conduit à l'inscription des créances sur une liste de surveillance. Pour les clients dont les dossiers sont en retard de paiement ou en dépassement du compte, des actions de suivi sont décidées dans le cadre d'un comité de suivi des risques de crédit central pour toute l'organisation.

Détection et suivi des défauts

L'approche standard de Bâle III retenue par la Banque lui demande un suivi rigoureux des créances en défaut définies comme suit :

- La Banque estime improbable que le débiteur lui rembourse en totalité son crédit sans qu'elle ait besoin de prendre des mesures appropriées telles que la réalisation d'une garantie ;
- L'arriéré du débiteur sur un crédit dû à la Banque dépasse 90 jours.

La Banque a élaboré une définition conforme à Bâle III en ce qui concerne la reconnaissance des défauts.

L'organisation du service de support mise en place par la Banque permet le suivi de l'activité crédits dans son ensemble. Le suivi primaire des dépassements et impayés reste de la responsabilité des métiers commerciaux. Au plus tard au 75^{ème} jour du dépassement, les dossiers en retard de paiement sont présentés à un comité central de suivi des risques de crédit qui décide de la suite à donner à ces dossiers.

La Banque dispose de fonctionnalités informatiques de détection et de gestion des comptes courants en dépassement et des comptes prêts en impayé utilisées par les gestionnaires et les départements Crédits et Juridique.

NOTE 3 – GESTION DES RISQUES (suite)

La politique de provisionnement

Les risques de pertes sur créances identifiés font l'objet de corrections de valeurs spécifiques décidées dans le cadre du Comité de Provisionnement.

La détermination du niveau de correction de valeur à appliquer s'effectue suivant les principes décrits à la NOTE 2.4.4 PRINCIPALES METHODES COMPTABLES ci-devant.

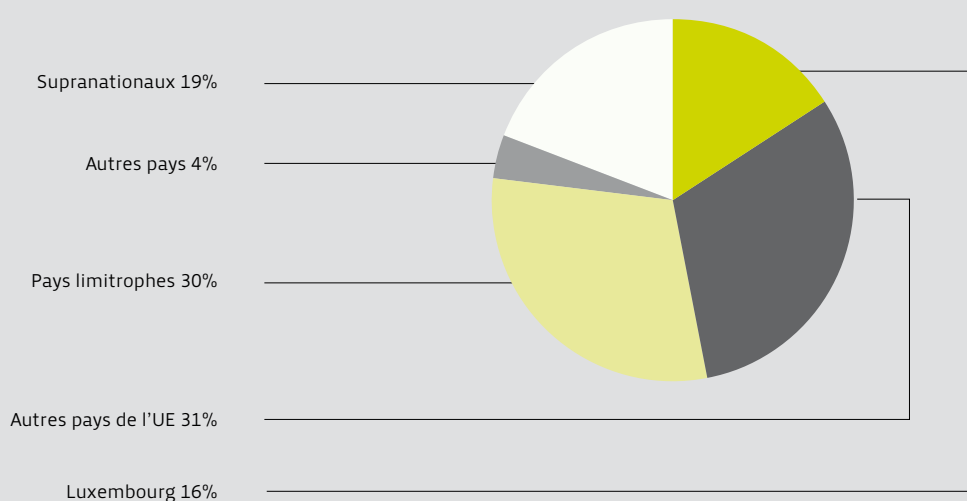
- Activités de marché pour compte propre

Pour calculer le risque de crédit sur une contrepartie, la Banque utilise le concept d'engagement total du débiteur. Cela signifie que les contreparties liées appartenant

à un même groupe sont considérées comme une seule et même contrepartie.

La limite maximale pour chaque contrepartie est déterminée en fonction de notations externes de la contrepartie et en fonction des fonds propres de la Banque. Les encours par rapport aux limites fixées et les évolutions des notations externes des contreparties sont suivis de manière continue par le Middle-Office qui rapporte à la fonction Risk Management. Les encours sont déclinés entre les expositions à court terme (< 12 mois - Money Market) et à long terme (durée maximale 10 ans - Capital Market).

La ventilation des expositions (portefeuille titres) par pays en 2015 est la suivante :

Ventilation de l'ensemble des expositions pour compte propre 2015

NOTE 3 – GESTION DES RISQUES (suite)

La politique de la Banque est de travailler avec des contreparties de première qualité en tenant compte des notations déterminées par des agences externes et par le niveau de fonds propres de ces contreparties. Chaque limite individuelle est décidée par le Comité de Direction sur proposition du département Marchés Financiers & Trésorerie et sur base d'un avis du département Crédits et Juridique et de la fonction Risk Management.

Le département Marchés Financiers & Trésorerie dispose d'outils d'information lui permettant de vérifier avant la conclusion d'une opération le montant de la limite allouée et l'encours actuel de chacune des contreparties. Les obligations à taux fixes et à taux variables achetées par la Banque pour le compte du portefeuille propre ont, au 31 décembre 2015, une durée moyenne restant à courir de 3 années.

La Banque mesure et contrôle son risque global de crédit sur le portefeuille propre en ayant recours aux indicateurs suivants :

- Credit Value at Risk (CVaR)

Le risque de crédit lié au portefeuille propre, constitué d'obligations, est calculé par une Credit Value at Risk (CVaR) dans laquelle la volatilité de la prime qu'un émetteur doit payer en supplément par rapport au standard du marché pour une même qualité de rating externe est

utilisée comme indicateur de référence. La CVaR reflète la perte potentielle probable due au risque de crédit pour un horizon de temps donné (1 année) et un seuil de confiance de 99%.

- Analyse de sensibilité

Pour suivre le risque en cas de variations extrêmes, des analyses de sensibilités complètent l'analyse de la CVaR. Les paramètres fondamentaux du modèle sont modifiés pour contrôler la capacité de la Banque à faire face à des situations économiques extrêmes.

- Activités de couvertures et dérivés

Les positions de la Banque en instruments dérivés se limitent essentiellement à des Interest Rate Swap (IRS) contractés en application de contrats cadres (master agreement) de type ISDA ("International Swaps and Derivatives Association Inc").

Zone géographique	Interest Rate Swaps	
	2015 en EUR	2014 en EUR
Luxembourg	56 166 667	56 073 333
Autres pays EMUM*	714 735 300	770 837 556
TOTAL	770 901 967	826 910 889

* autres pays membres de l'Union économique et monétaire

Le coût de remplacement global pour les IRS, calculé conformément à la réglementation en vigueur, est :

Interest Rate Swaps (Contrats « over the counter » (OTC))	Coût de remplacement global	
	2015 en EUR	2014 en EUR
Echéance résiduelle inférieure à 1 an	1 948 992	1 229 556
Echéance résiduelle comprise entre 1 an et 5 ans	2 054 504	6 730 858
Echéance résiduelle supérieure à 5 ans	795 213	1 500 000
TOTAL	4 798 709	9 460 414

NOTE 3 – GESTION DES RISQUES (suite)

b) Risque de concentration

Conformément à la réglementation en vigueur, la Banque apporte une attention particulière à différents types de risque de concentration (risque de concentration provenant d'une exposition trop importante sur des pays, sur

des clients ou groupe de clients liés ou sur un secteur économique). Afin de maîtriser ce risque, la Banque a mis en place des procédures internes visant à s'assurer d'une gestion appropriée de ce risque au sein de la Banque.

- Concentration du risque de crédit

Ce tableau renseigne la concentration sectorielle pour l'ensemble des créances de la Banque :

Secteur économique	Crédits et autres éléments du bilan	
	2015 en EUR	2014 en EUR
Administrations publiques et supranationales	10,22%	11,30%
Etablissements et intermédiaires financiers, assurances	17,92%	14,83%
Autres entreprises	17,30%	18,09%
Ménages et particuliers	54,56%	55,78%
	100,00%	100,00%

En ce qui concerne le risque de concentration résultant d'une exposition trop importante sur les pays, la Banque a mis en place des plafonds géographiques dans le but de contrôler ce type de risque.

c) Risque de marché

Le risque de marché se rapporte aux risques de perte potentielle suite à des mouvements défavorables sur les marchés financiers résultant de changements des conditions telles que les prix des valeurs, les taux d'intérêt ou la volatilité.

On distingue au sein du risque de marché, les catégories suivantes :

- le risque de taux d'intérêt
- le risque de change
- le risque de variation de cours.

Dans sa politique de gestion du risque de marché, la Banque distingue d'une part le risque de transformation - résultant de la différence structurelle entre les termes des actifs et des passifs de la Banque (bilan et hors-bilan) -, et d'autre part, le risque lié à l'activité et aux opérations de négociation (« trading »). A noter que ces dernières sont négligeables.

Toutes les activités à vocation « Marché » sont confiées au département Marchés Financiers & Trésorerie en tant que « one window to the market ». Le contrôle est confié au Middle-Office qui veille à l'application des procédures et au respect des limites.

NOTE 3 – GESTION DES RISQUES (suite)

- Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux encouru par le porteur d'une créance ou d'une dette comporte un risque général qui est lié à l'évolution des taux de marché.

Des limites appropriées ont été fixées par la Banque dans le cadre de la gestion des risques liées à l'évolution générale des taux d'intérêts. Ces limites sont suivies quotidiennement par le Middle-Office.

La Banque mesure et contrôle son risque global de taux en ayant recours aux indicateurs suivants :

- Value at Risk (VaR)

L'approche Value at Risk (VaR) utilisée par la Banque est basée sur la méthode de simulation historique. La VaR prend en considération un horizon de détention de 25 jours et un seuil de confiance de 99%. Elle reflète le risque de perte maximale due aux changements des taux de marché qui ne peut être dépassée qu'avec une probabilité de 1%. Le Comité de Direction a fixé une limite de perte maximale autorisée que le Risk Management surveille quotidiennement. Les paramètres de modélisation sont régulièrement revus et, le cas échéant, adaptés.

Le suivi du respect de la limite est présenté mensuellement au comité ALCO.

- Analyse de sensibilité

Pour suivre le risque en cas de variations extrêmes des marchés, la Banque recourt à des analyses de sensibilité. La Banque applique différents scénarios de déformation de la courbe des taux d'intérêts à cet effet.

Leur objectif est d'assurer que la Banque est capable de faire face à des situations économiques très dégradées. Les scénarios sont régulièrement révisés afin de garantir qu'ils correspondent à la situation réelle de la Banque et qu'ils tiennent compte des évolutions économiques. En outre, la Banque produit quotidiennement une mesure de sensibilité de sa marge d'intérêt pour une translation de ± 200 points de base de la courbe de taux.

Le contrôle journalier du respect des limites et de l'évolution de l'exposition de la Banque par rapport aux risques de marché ainsi que le reporting à l'attention du Comité de Direction sont réalisés par le Middle-Office.

- Le risque de change

Le risque de change de la Banque résulte principalement des opérations de change des activités de la clientèle, opérations qui sont couvertes en majeure partie directement dans le marché. Le risque résiduel au niveau des positions de change est, par conséquent, très faible.

Un dispositif de limites a été fixé par la Banque et fait l'objet d'un suivi journalier.

- Le risque de variation de cours

Le risque de variation de cours est un risque de prix, lié à l'évolution des cours de bourse, sur la position détenue sur un actif financier déterminé.

Ce risque est négligeable dans le cadre des activités actuelles de la Banque.

NOTE 3 – GESTION DES RISQUES (suite)

d) Risque de liquidité

La Banque définit le risque de liquidité comme le risque de ne pas être capable de satisfaire toutes ses obligations de paiement et de règlement à tout moment sans réaliser de pertes démesurées. Le risque de liquidité peut ainsi être une conséquence directe d'un autre type de risque tel que le risque de crédit, de concentration, opérationnel ou encore le risque de marché.

D'un point de vue liquidité, la Banque peut être caractérisée comme une banque de « déposants » ce qui signifie que le refinancement de ses activités de crédit s'effectue de façon prédominante par les dépôts de la clientèle. De cette façon, le recours par la Banque aux marchés financiers pour emprunter de l'argent reste limité. Par ailleurs, la Banque applique une politique très conservatrice en matière de transformation d'échéances. La gestion courante de la liquidité de la Banque est assurée par le département Marchés Financiers & Trésorerie.

La Banque surveille et gère sa liquidité interne au moyen de deux mécanismes complémentaires : un suivi journalier par le département Marchés Financiers et Trésorerie et un suivi mensuel par le Risk Management et le comité ALCO. Ce second suivi est réalisé à l'aide d'un modèle développé en interne par la Banque qui se base sur des cash-flows projetés d'un point de vue liquidité pour l'ensemble des opérations de la Banque.

- Analyse de sensibilité

Pour suivre le risque en cas de variations extrêmes, la Banque recourt à son modèle développé en interne dans lequel elle modifie certains paramètres pour refléter une situation économique fortement dégradée.

- Définition du dispositif préventif pour faire face à une éventuelle crise de liquidité

La Banque contrôle son exposition au risque de liquidité en appliquant différents scénarios de test d'endurance qui sont systématiquement confrontés avec la situation économique réelle du moment. L'ALCO peut ainsi anticiper et, le cas échéant, corriger certains mouvements défavorables à la Banque.

La qualité, en termes de rating, du portefeuille de titres de la Banque ainsi que leur profil d'échéance permet à la Banque d'accéder à des liquidités supplémentaires via le marché des « repurchase agreement » ou via la participation à des opérations de politique monétaire auprès de la Banque Centrale du Luxembourg.

Ces dispositions font partie intégrante du CFPL de la Banque.

NOTE 3 – GESTION DES RISQUES (suite)

e) Risque opérationnel

La maîtrise du risque opérationnel est assurée par des règles et procédures détaillées ainsi que par un système de contrôle interne définis et mis en œuvre à tous les niveaux et dont le suivi est assuré par le Comité de Direction de la Banque. Les pertes de la Banque résultant de risques opérationnels sont enregistrées dans une base de données et font l'objet d'un suivi régulier, d'une analyse et d'un reporting au CCIRO.

La Banque vise par ailleurs à diminuer le risque opérationnel par une amélioration constante des systèmes d'exploitation et des structures organisationnelles.

BCP (Business Continuity Plan)

Le BCP se concrétise par la mise en place de mesures afin de prévenir la Banque contre les conséquences d'un sinistre majeur. L'approche suivie par la Banque définit les procédures et mesures opérationnelles afin d'assurer la continuité des affaires courantes et critiques.

Pour ce faire, le BCP se base sur l'évaluation de la criticité des processus et des systèmes.

La Banque s'assure de la réalisation des différentes démarches définies pour garantir la reprise des activités critiques de l'organisation dans les délais les plus brefs.

Assurances

Dans le but de se couvrir de manière optimale contre des pertes financières éventuelles, la Banque souscrit des polices d'assurance en rapport avec la réalisation des différents risques inhérents à ses activités.



Siège à Leudelange

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2015

NOTE 4 – NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 4.1 - ECHEANCIER DES ACTIFS FINANCIERS PRIMAIRES

Les actifs financiers primaires sont répartis en fonction de leur durée résiduelle de la manière suivante :

Au 31 décembre 2015	Jusqu'à 3 mois	3-12 mois	1-5 ans	Plus de 5 ans	Total 2015
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices des chèques postaux	500 969 532,52	0,00	0,00	0,00	500 969 532,52
Créances sur les établissements de crédit	311 946 628,20	0,00	0,00	0,00	311 946 628,20
Créances sur la clientèle	586 778 084,25	159 466 011,42	620 433 452,47	3 814 449 206,96	5 181 126 755,10
Opérations de crédit-bail	865 603,67	5 722 314,13	77 149 098,42	5 044 855,05	88 781 871,27
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	56 504 978,07	122 756 490,67	725 779 389,22	98 247 891,41	1 003 288 749,37
TOTAL	1 457 064 826,71	287 944 816,22	1 423 361 940,11	3 917 741 953,42	7 086 113 536,46

(chiffres exprimés en euros)

Au 31 décembre 2014	Jusqu'à 3 mois	3-12 mois	1-5 ans	Plus de 5 ans	Total 2014
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices des chèques postaux	523 876 796,95	0,00	0,00	0,00	523 876 796,95
Créances sur les établissements de crédit	156 879 754,66	0,00	0,00	0,00	156 879 754,66
Créances sur la clientèle	527 929 084,89	168 830 783,37	617 154 165,71	3 624 624 128,80	4 938 538 162,77
Opérations de crédit-bail	1 184 398,43	8 315 846,03	74 028 594,33	5 916 832,51	89 445 671,30
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	61 080 261,66	175 591 573,76	497 098 791,49	104 795 619,21	838 566 246,12
TOTAL	1 270 950 296,59	352 738 203,16	1 188 281 551,53	3 735 336 580,52	6 547 306 631,80

(chiffres exprimés en euros)

NOTE 4.2 - OPERATIONS DE CREDIT-BAIL

Les opérations de crédit-bail ont été effectuées avec la clientèle non-bancaire uniquement.

NOTE 4 – NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)

NOTE 4.3 - VALEURS MOBILIERES

Les valeurs mobilières reprises sous les rubriques « Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe », « Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable », « Participations » et « Parts dans des entreprises liées » se répartissent de la façon suivante selon qu'elles sont ou non admises à une cote officielle :

	Valeurs cotées 2015	Valeurs non cotées 2015	Total 2015
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	1 003 288 749,37	0,00	1 003 288 749,37
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable	19 421 557,64	0,00	19 421 557,64
Participations	0,00	1 388 139,88	1 388 139,88
Parts dans des entreprises liées	0,00	25 198 914,71	25 198 914,71
TOTAL	1 022 710 307,01	26 587 054,59	1 049 297 361,60

	Valeurs cotées 2014	Valeurs non cotées 2014	Total 2014
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	838 566 246,12	0,00	838 566 246,12
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable	2 970 975,09	0,00	2 970 975,09
Participations	0,00	1 362 434,89	1 362 434,89
Parts dans des entreprises liées	0,00	22 198 914,71	22 198 914,71
TOTAL	841 537 221,21	23 561 349,60	865 098 570,81

(chiffres exprimés en euros)

NOTE 4 – NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)

NOTE 4.4 - OBLIGATIONS ET AUTRES VALEURS MOBILIERES A REVENU FIXE

Au 31 décembre 2015, le montant des valeurs mobilières figurant au poste « Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe » et qui viennent à échéance dans l'année qui suit la date de clôture du bilan est de 179 261 468,74 EUR (au 31 décembre 2014 : 236 671 835,42 EUR).

Les valeurs mobilières reprises sous la rubrique « Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe » se répartissent comme suit :

	2015	2014
Titres du portefeuille des immobilisations financières	521 628 243,94	577 718 287,24
Titres du portefeuille de placement	481 660 505,43	260 847 958,88
Titres du portefeuille de négociation	0,00	0,00
TOTAL	1 003 288 749,37	838 566 246,12

(chiffres exprimés en euros)

Au 31 décembre 2015, les corrections de valeur cumulées constituées antérieurement et maintenues en accord avec le « Beibehaltungsprinzip » s'élèvent à 3 088 601,25 EUR (au 31 décembre 2014 : 3 764 084,34 EUR).

Au 31 décembre 2015, la juste valeur des titres du portefeuille des immobilisations financières s'élève à 538 254 718,72 EUR (au 31 décembre 2014 : 602 453 055,22 EUR).

Au terme de l'exercice, la différence nette entre la juste valeur et la valeur comptable du portefeuille des immobilisations financières, hors prise en compte des agios et disagios cumulés, s'établit à 16 626 474,78 EUR (au 31 décembre 2014 : 24 734 767,98 EUR).

Au 31 décembre 2015, la proratisation cumulée depuis la date d'acquisition des disagios et des agios sur obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe qui ont le caractère d'immobilisations financières se chiffre comme suit :

	2015	2014
Disagios	563 918,43	346 442,32
Agios	14 089 547,06	10 245 813,10

(chiffres exprimés en euros)

NOTE 4 – NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)**NOTE 4.5 - ACTIONS ET AUTRES VALEURS MOBILIERES A REVENU VARIABLE, PARTICIPATIONS**

Aux 31 décembre 2015 et 2014, il ne subsiste aucune correction de valeur cumulée constituée antérieurement et maintenue en accord avec le « Beibehaltungsprinzip ».

Aux 31 décembre 2015 et 2014, les participations n'incluent pas de parts/actions dans des établissements de crédit.

NOTE 4.6 - ENTREPRISES DANS LESQUELLES LA BANQUE DETIENT AU MOINS 20 % DU CAPITAL

Dénomination et siège	Détention en %	Comptes annuels arrêtés au	Devise	Capitaux Propres (*)	Résultat de l'exercice
Immobilière Raiffeisen Luxembourg S.A. Luxembourg	100,00%	31.12.2015	EUR	9 866 367	-184 680
Raiffeisen Finance S.A. Luxembourg	100,00%	31.12.2015	EUR	281 320	15 498
Raiffeisen-Vie S.A. Luxembourg	50,00%	31.12.2015	EUR	19 715 542	2 170 053
Raiffeisen Luxembourg Ré S.A. Luxembourg	100,00%	31.12.2015	EUR	3 500 000	0

*hors résultats de l'exercice

Aux 31 décembre 2015 et 2014, les parts dans des entreprises liées n'incluent pas de parts/actions dans des établissements de crédit.

NOTE 4.7 - AUTRES ACTIFS

Le poste « Autres actifs » est composé des éléments suivants :

	2015	2014
Valeurs à recevoir à court terme	227 890,24	188 936,53
Métaux précieux	1 361,62	1 361,62
Autres	9 186 916,87	2 736 733,36
TOTAL	9 416 168,73	2 927 031,51

(chiffres exprimés en euros)

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2015

NOTE 4 – NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)

NOTE 4.8 - MOUVEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISE

L'évolution de l'actif immobilisé de la Banque au cours de l'exercice a été la suivante :

Postes	Valeur d'acquisition au début de l'exercice	Entrées	Sorties	Valeur d'acquisition à la clôture de l'exercice	Corrections de valeur cumulées à la clôture de l'exercice	Provision forfaitaire	Valeur nette à la clôture de l'exercice
1. Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	577 850 697,34	49 432 000,00	-105 528 570,15	521 754 127,19	0,00	-125 883,25	521 628 243,94
2. Participations	1 699 496,98	48 444,08	-827,27	1 747 113,79	-358 973,91	0,00	1 388 139,88
3. Parts dans des entreprises liées	22 198 914,71	3 000 000,00	0,00	25 198 914,71	0,00	0,00	25 198 914,71
4. Actifs incorporels dont : Concessions, brevets, marques ainsi que droits et valeurs similaires qui ont été acquis à titre onéreux sans faire partie des éléments d'un fonds de commerce	28 354 412,66	1 734 933,07	0,00	30 089 345,73	-17 437 557,06	0,00	12 651 788,67
	28 354 412,66	1 734 933,07	0,00	30 089 345,73	-17 437 557,06	0,00	12 651 788,67
5. Actifs corporels dont :	103 302 461,68	7 349 113,53	-5 566 285,53	105 085 289,68	-54 632 403,79	-797 699,04	49 655 186,85
a) Terrains, constructions, installations techniques, machines et agencements	79 318 643,59	784 664,54	-610 537,41	79 492 770,72	-38 679 253,38	-671 139,96	40 142 377,38
b) Systèmes informatiques et véhicules de société	16 619 793,92	2 857 555,51	-4 898 540,43	14 578 809,00	-11 458 735,29	-51 306,68	3 068 767,03
c) Matériel de bureau, mobilier et œuvres d'art	7 321 047,64	273 682,31	-57 207,69	7 537 522,26	-4 494 415,12	-50 041,04	2 993 066,10
d) Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours	42 976,53	3 433 211,17	0,00	3 476 187,70	0,00	-25 211,36	3 450 976,34

(chiffres exprimés en euros)

NOTE 4 – NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)**NOTE 4.9 - ACTIFS CORPORELS**

Au 31 décembre 2015, les actifs corporels comprennent pour 36 590 613,25 EUR (au 31 décembre 2014 : 36 466 067,14 EUR) des terrains et constructions utilisés par la Banque dans le cadre de son activité propre.

NOTE 4.10 - CREANCES SUR DES ENTREPRISES LIEES ET SUR DES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES LE GROUPE A UN LIEN DE PARTICIPATION

Les créances sur des entreprises liées et des entreprises avec lesquelles la Banque a un lien de participation relèvent des postes suivants (hors imputation de la provision forfaitaire) :

	Entreprises liées 2015	Participations 2015
Créances sur la clientèle	34 480 910,90	38 302,40

	Entreprises liées 2014	Participations 2014
Créances sur la clientèle	35 699 108,73	35 094,05

(chiffres exprimés en euros)

NOTE 4 – NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)

NOTE 4.11 - ACTIFS EN DEVISES ETRANGERES

Au 31 décembre 2015, le montant global converti en euros des éléments d'actifs libellés en devises, autres que l'euro et les devises des pays ayant adhéré à l'Union Monétaire, s'élève à 176 109 746,16 EUR (au 31 décembre 2014 : 81 322 549,48 EUR).

NOTE 4.12 - ACTIFS SUBORDONNES

Au 31 décembre 2015, la Banque détient un actif à caractère subordonné :

	2015	2014
Créances sur la clientèle	104 449,50	100 294,89

(chiffres exprimés en euros)

NOTE 4.13 - ACTIFS DONNES EN GARANTIE PAR LA BANQUE

Au 31 décembre 2015, la Banque dispose d'un portefeuille d'actifs susceptibles d'être donnés en garantie pour une valeur d'acquisition de 987 120 459,47 EUR (au 31 décembre 2014 : 842 865 064,59 EUR). Le montant des actifs effectivement donnés en garantie s'élève au 31 décembre 2015 à 8 438 515,34 EUR (au 31 décembre 2014 : 22 314 802,47 EUR).

NOTE 4 – NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)

NOTE 4.14 - ECHEANCIER DES PASSIFS FINANCIERS PRIMAIRES

Au 31 décembre 2015	Jusqu'à 3 mois	3 - 12 mois	1 - 5 ans	Plus de 5 ans	Total 2015
Dettes envers des établissements de crédit	139 636 922,79	46 320 438,17	138 200 000,52	787 554,53	324 944 916,01
Dettes envers la clientèle					
dont :	5 198 475 986,47	348 520 590,74	472 572 625,08	37 778 083,46	6 057 347 285,75
dépôts d'épargne à vue	549 701 601,57	0,00	0,00	0,00	549 701 601,57
dépôts d'épargne à terme ou à préavis	1 381 000,00	178 900 450,00	414 626 938,93	6 062 850,00	600 971 238,93
autres dettes à terme et à préavis	741 642 989,38	169 620 140,74	57 945 686,15	31 715 233,46	1 000 924 049,73
Dettes représentées par un titre	29 394 702,01	59 331 797,05	147 489 437,71	7 966 901,02	244 182 837,79
Passifs subordonnés	0,00	0,00	30 000 000,00	60 000 000,00	90 000 000,00
TOTAL	5 367 507 611,27	454 172 825,96	788 262 063,31	106 532 539,01	6 716 475 039,55

Au 31 décembre 2014	Jusqu'à 3 mois	3 - 12 mois	1 - 5 ans	Plus de 5 ans	Total 2014
Dettes envers des établissements de crédit	140 545 914,99	18 200 000,00	147 395 966,49	847 099,30	306 988 980,78
Dettes envers la clientèle					
dont :	4 623 802 063,73	641 601 422,44	190 116 991,75	43 370 169,91	5 498 890 647,83
dépôts d'épargne à vue	554 853 265,43	0,00	0,00	0,00	554 853 265,43
dépôts d'épargne à terme ou à préavis	1 457 300,00	206 688 704,00	144 721 770,00	4 989 000,00	357 856 774,00
autres dettes à terme et à préavis	374 771 043,88	434 912 718,44	45 395 221,75	38 381 169,91	893 460 153,98
Dettes représentées par un titre	55 264 786,17	110 575 055,12	170 568 767,14	8 686 732,83	345 095 341,26
Passifs subordonnés	0,00	0,00	30 000 000,00	0,00	30 000 000,00
TOTAL	4 819 612 764,89	770 376 477,56	538 081 725,38	52 904 002,04	6 180 974 969,87

(chiffres exprimés en euros)

NOTE 4 – NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)

NOTE 4.15 - AUTRES PASSIFS

Les autres passifs se décomposent de la manière suivante :

	2015	2014
Valeurs à payer à court terme	449 055,69	376 756,58
Créanciers privilégiés	6 398 314,45	7 499 536,87
Créanciers divers	16 792 152,68	18 529 222,05
TOTAL	23 639 522,82	26 405 515,50

(chiffres exprimés en euros)

NOTE 4.16 - PASSIFS SUBORDONNES

Les charges d'intérêt payées par la Banque pour les passifs subordonnés au cours de l'exercice s'élèvent à 2 512 602,74 EUR (au 31 décembre 2014 : 1 500 000,00 EUR).

Le détail des emprunts obligataires subordonnés en cours au 31 décembre 2015 se présente comme suit :

Montant de l'emprunt (EUR)	taux d'intérêt	date d'émission	échéance
30.000.000	5,00%	26.03.2010	26.03.2017
60.000.000	2,75%	22.05.2015	22.05.2025

Les contrats d'émission prévoient des circonstances déterminées dans lesquelles un remboursement anticipé est possible, sous réserve de l'accord de la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

NOTE 4 – NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)**NOTE 4.17 - PROVISIONS**

Au 31 décembre 2015, le poste « Autres provisions » se décompose de la façon suivante :

	2015	2014
Provisions AGDL/FGDL	65 081 589,78	64 336 498,28
Provisions pour litiges	4 466 749,66	4 347 696,41
Provision forfaitaire sur éléments de hors-bilan	2 843 991,40	2 848 335,62
Provisions pour charges	11 177 884,72	9 881 623,48
Autres provisions	38 128,24	38 128,24
TOTAL	83 608 343,80	81 452 282,03

(chiffres exprimés en euros)

NOTE 4.18 - POSTES SPECIAUX AVEC UNE QUOTE-PART DE RESERVES

Le montant renseigné sous « Postes spéciaux avec une quote-part de réserves » se compose uniquement de plus-values de réinvestissement pour un montant de 26 438 587,03 EUR résultant de l'application de l'article 54 de la loi concernant l'impôt sur le revenu (au 31 décembre 2014 : de 24 923 852,93 EUR).

NOTE 4 – NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)

NOTE 4.19 - PARTS SOCIALES EMISES (FONDS SOCIAL), RESERVES, RESULTAT DE L'EXERCICE ET RESULTATS REPORTEES

Le fonds social de la Banque est constitué de 3 catégories de parts sociales :

- les parts de catégorie A sont exclusivement détenues par les Caisses d'épargne et de crédit organisées sous la forme de sociétés coopératives ou associations agricoles au sens de l'article 12(1) de la loi relative au secteur financier et par la nouvelle entité juridique créée en 2014 : Raiffeisen Members S.C.
- les parts de catégorie B sont détenues par les autres associés, existants au 1er septembre 2005, personnes physiques et personnes morales de l'économie agricole et viticole.
- les parts de catégorie C sont réservées aux investisseurs tiers.

La valeur nominale d'une part sociale s'élève à 0,25 EUR

Au 31 décembre 2015, la valeur des parts sociales émises de la Banque s'élève à 430 670,75 EUR (31 décembre 2014 : 328 080,75 EUR). Le fonds social de la Banque Raiffeisen, qui s'élève au 31 décembre 2015 à 2 251,75 EUR (2014 : 2 251,75 EUR) et qui est composé de 4 425 parts de catégorie A et 4 482 parts de catégorie B, est éliminé à concurrence de 1 131,00 EUR, ce qui représente les parts détenues par les Caisses Raiffeisen affiliées incluses dans la consolidation.

Sur le bénéfice disponible de la Banque Raiffeisen, il peut être distribué des dividendes qui doivent être séparés en trois parties en proportion de la participation de chaque catégorie de parts sociales dans le fonds social.

Il peut être alloué aux parts sociales de catégorie A un montant en espèces qui n'excède pas le taux d'intérêt maximum pour les dépôts d'épargne à terme de dix ans offert par la Banque, augmenté de deux pour cent, appliqué à la valeur nominale des parts sociales de catégorie A. Le solde du dividende de catégorie A est distribué aux titulaires de parts sociales de catégorie A sous forme de parts sociales de catégorie A nouvellement émises par la Banque à cette fin. En cas de rompus, le solde ne pouvant être distribué sous forme de nouvelles parts sociales de catégorie A est affecté à un fonds de réserve spéciale de catégorie A dont le montant devra être utilisé pour l'émission de nouvelles parts sociales de catégorie A dès que ce fonds de réserve spéciale de catégorie A aura atteint un montant le permettant.

Il peut être alloué aux parts sociales de catégorie B un montant en espèces qui n'excède pas le taux d'intérêt maximum pour les dépôts d'épargne à terme de dix ans offert par la Banque, augmenté de deux pour cent, appliqué à la valeur nominale des parts sociales de catégorie B. Le solde du dividende de catégorie B est distribué aux titulaires de parts sociales de catégorie B sous forme de parts sociales de catégorie B nouvellement émises par la Banque à cette fin. En cas de rompus, le solde ne pouvant être distribué sous forme de nouvelles parts sociales de catégorie B est affecté à un fonds de réserve spéciale de catégorie B dont le montant devra être utilisé pour l'émission de nouvelles parts sociales de catégorie B dès que ce fonds de réserve spéciale de catégorie B aura atteint un montant le permettant.

NOTE 4 – NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)

NOTE 4.19 - PARTS SOCIALES EMISES (FONDS SOCIAL), RESERVES, RESULTAT DE L'EXERCICE ET RESULTATS REPORTEES (suite)

Sur le dividende de catégorie C, il peut être proposé aux titulaires de parts sociales de catégorie C soit de percevoir un montant en espèces, soit de recevoir l'équivalent du montant du dividende proposé sous forme de parts sociales de catégorie C nouvellement émises par la Banque à cette fin. Dans le cas d'une telle proposition, chaque titulaire de parts sociales de catégorie C peut déterminer individuellement s'il souhaite recevoir tout ou partie de son dividende soit en espèces, soit en parts sociales. En cas de rompus, le solde ne pouvant être distribué sous forme de parts sociales de catégorie C est affecté à un fonds de réserve spéciale de catégorie C dont le montant devra être utilisé pour l'émission de nouvelles parts sociales de catégorie C dès que ce fonds de réserve spéciale de catégorie C aura atteint un montant le permettant.

Le solde du résultat non distribué est affecté aux autres réserves ou reporté à nouveau.

Suivant la loi luxembourgeoise sur les sociétés coopératives, il est fait annuellement, sur les bénéfices nets, un prélèvement de 5% au moins, affecté à la constitution d'une réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne 10% du capital social. Cette affectation est réalisée lors de l'exercice suivant. La distribution de la réserve légale n'est pas permise.

L'évolution des parts sociales émises (fonds social), des réserves et des résultats reportés peut être détaillée comme suit :

	Parts sociales émises (fonds social)	Réserves	Résultats reportés
Solde au 1 ^{er} janvier 2015	328 080,75	281 309 361,08	0,00
Augmentation du fonds social			
Associés entrants	110 850,00	0,00	0,00
Associés sortants	-8 260,00	0,00	0,00
Résultat de l'exercice clos le 31.12.2014	0,00	0,00	17 963 721,39
Affectation du résultat			
- Transfert aux réserves	0,00	17 963 721,39	-17 963 721,39
- Dividendes aux parts sociales	0,00	0,00	0,00
Solde au 31 décembre 2015	430 670,75	299 273 082,47	0,00

(chiffres exprimés en euros)

NOTE 4 – NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)

NOTE 4.20 - RESULTAT CONSOLIDE DE L'EXERCICE

Le résultat des comptes consolidés peut être réconcilié comme suit :

	2015	2014
BANQUE RAIFFEISEN	8 087 861,63	8 900 068,56
CAISSES RAIFFEISEN AFFILIEES, comptes regroupés	9 465 447,03	9 063 652,83
TOTAL	17 553 308,66	17 963 721,39

(chiffres exprimés en euros)

NOTE 4.21 - INTERETS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires dans les fonds propres de la Banque sont nuls.

NOTE 4.22 - DETTES ENVERS DES ENTREPRISES LIEES ET DES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES LA BANQUE A UN LIEN DE PARTICIPATION

Les dettes envers des entreprises liées et des entreprises avec lesquelles la Banque a un lien de participation relèvent des postes suivants :

	Entreprises liées 2015	Participations 2015
Dettes envers la clientèle	24 073 756,88	11 706 829,06

	Entreprises liées 2014	Participations 2014
Dettes envers la clientèle	15 379 787,02	67 012 761,62

(chiffres exprimés en euros)

NOTE 4 – NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)**NOTE 4.23 - PASSIFS EN DEVISES ETRANGERES**

Au 31 décembre 2015, le montant global converti en EUR des éléments de passif libellés en devises, autres que l'euro et les devises des pays ayant adhéré à l'Union Monétaire, s'élève à 177 274 780,98 EUR (au 31 décembre 2014 : 81 083 590,04 EUR).

NOTE 4.24 - PASSIFS EVENTUELS

Les passifs éventuels de la Banque se décomposent de la manière suivante :

	2015	2014
Garanties et autres substituts directs de crédit	81 175 911,43	81 224 964,99
Contre-garanties	120 384 427,43	139 554 526,22
TOTAL	201 560 338,86	220 779 491,21

(chiffres exprimés en euros)

Aux 31 décembre 2015 et 2014, les passifs éventuels ne comprennent pas de montant à l'égard d'entreprises liées ou de participations.

NOTE 4.25 - ENGAGEMENTS

Les engagements de la Banque se décomposent de la manière suivante :

	2015	2014
Crédits confirmés, non utilisés	768 794 015,52	675 653 151,82

(chiffres exprimés en euros)

Aux 31 décembre 2015 et 2014, les engagements ne comprennent pas de montant à l'égard d'entreprises liées ou de participations.

Il existe des engagements qui ne sont ni repris au bilan consolidé, ni au hors-bilan consolidé et qui concernent les engagements de payer dans le futur des loyers fixes pour immeubles loués ou pour des biens pris en location.

NOTE 4 – NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)

NOTE 4.26 - OPERATIONS LIEES AUX TAUX DE CHANGE, AUX TAUX D'INTERET ET A D'AUTRES COURS DU MARCHE

Les opérations liées aux taux de change, aux taux d'intérêt et à d'autres cours du marché non encore dénouées aux 31 décembre 2015 et 2014 concernent uniquement les Interest Rate Swaps. Elles répondent à des objectifs de couverture des effets des fluctuations des taux d'intérêt sur les postes d'actifs et de passif et se présentent de la façon suivante en fonction de leur durée résiduelle :

	2015 <i>(en valeur notionnelle)</i>	2014 <i>(en valeur notionnelle)</i>
Interest Rate Swaps (Contrats "over the counter" (OTC))		
Jusqu'à 3 mois	76 275 000,00	50 000 000,00
3 - 12 mois	77 107 142,87	16 000 000,00
1 - 5 ans	564 719 824,54	660 910 889,71
plus de 5 ans	52 800 000,00	100 000 000,00
TOTAL	770 901 967,41	826 910 889,71

	2015 <i>(en valeur de marché)</i>	2014 <i>(en valeur de marché)</i>
Interest Rate Swaps (Contrats "over the counter" (OTC))		
Jusqu'à 3 mois	1 843 318,68	1 229 556,28
3 - 12 mois	-2 632 981,62	-324 723,24
1 - 5 ans	-22 279 287,54	-19 143 465,87
plus de 5 ans	-6 171 696,16	-16 184 043,16
TOTAL	-29 240 646,64	-34 422 675,99

(chiffres exprimés en euros)

NOTE 4 – NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)**NOTE 4.27 - SERVICES DE GESTION ET DE REPRESENTATION**

La Banque offre des services de gestion et de prise ferme au titre desquels elle peut être tenue pour responsable de négligence ou de manquement à ses obligations.

Les services de gestion et de représentation comprennent :

- la gestion de fortune ;
- les opérations fiduciaires ;
- la détention d'avoirs de tiers ;
- la prise ferme de titres.

NOTE 4.28 - VENTILATION DES PRODUITS PAR MARCHE GEOGRAPHIQUE

La Banque effectue ses opérations essentiellement sur le marché interne de l'Union Européenne, avec une partie significative sur le marché luxembourgeois.

NOTE 4.29 - AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Ce poste se décompose comme suit :

	2015	2014
Loyers perçus	1 388 449,65	1 483 926,40
Remboursement sinistres AGDL	1 105 065,48	557 608,16
Plus-values de cessions d'immeubles	1 754 774,16	828 371,42
Plus-values de cessions de participations	0,00	2 046 172,82
Produits concernant des exercices antérieurs	1 619 699,33	808 728,03
Autres	512 816,59	528 008,68
TOTAL	6 380 805,21	6 252 815,51

(chiffres exprimés en euros)

NOTE 4 – NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)

NOTE 4.30 - AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le montant des « Autres charges d'exploitation » renseigné au compte de profits et pertes est composé des postes suivants :

	2015	2014
Frais concernant des exercices antérieurs	596 315,13	583 578,50
Dotations aux provisions	1 605 065,48	1 557 608,16
Autres	227 553,05	86 237,64
TOTAL	2 428 933,66	2 227 424,30

(chiffres exprimés en euros)

NOTE 4.31 - IMPÔTS SUR LES RESULTATS ORDINAIRES ET EXCEPTIONNELS

Les impôts sur les résultats grèvent exclusivement le résultat provenant des activités ordinaires.

NOTE 4.32 - AVANCES ET CREDITS AUX MEMBRES DES DIFFERENTS ORGANES ET A LA STRUCTURE DE DIRECTION DE LA BANQUE

Le montant des avances et crédits accordés par la Banque aux membres des organes d'administration, de surveillance et aux membres de la structure de direction, ainsi que les engagements pris pour le compte de ces personnes au titre d'une garantie quelconque se présente comme suit :

	Avances et crédits au 31.12.2015	Engagements au 31.12.2015
Membres des organes d'administration et de surveillance	43 094	4 279
Membres de la structure de direction (47 personnes)	12 184	769

	Avances et crédits au 31.12.2014	Engagements au 31.12.2014
Membres des organes d'administration et de surveillance	40 571	7 837
Membres de la structure de direction (42 personnes)	10 047	1 849

(chiffres exprimés en milliers d'euros)

NOTE 4 – NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)**NOTE 4.33 - EFFECTIF DU PERSONNEL**

Au cours de l'exercice 2015, le nombre moyen du personnel employé par la Banque se ventile comme suit :

	Nombre 2015	Nombre 2014
Direction	5	3
Cadres supérieurs	42	36
Salariés	549	542
TOTAL	596	581

NOTE 4.34 - REMUNERATIONS DES MEMBRES DES DIFFERENTS ORGANES ET DE LA STRUCTURE DE DIRECTION DE LA BANQUE

Le montant des rémunérations allouées au titre de l'exercice aux membres des organes d'administration, de surveillance et aux membres de la structure de direction en raison de leurs fonctions, ainsi que les engagements nés ou contractés en matière de pensions de retraite à l'égard des membres des organes précités se présente comme suit :

	Emoluments 2015	Pension de retraite 2015
Membres des organes d'administration et de surveillance	225	0
Membres de la structure de direction (47 personnes)	6 966	695
TOTAL	7 191	695

	Emoluments 2014	Pension de retraite 2014
Membres des organes d'administration et de surveillance	319	0
Membres de la structure de direction (42 personnes)	6 087	653
TOTAL	6 406	653

(chiffres exprimés en milliers d'euros)

NOTE 4.35 - HONORAIRES DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE

Le montant total, hors TVA, des honoraires versés pendant l'exercice au réviseur d'entreprises agréé se décompose de la manière suivante :

	2015	2014
Contrôle légal des comptes	194	194
Services de conseil fiscal	0	0
Autres services	7	0
TOTAL	201	194

(chiffres exprimés en milliers d'euros)

NOTE 4 – NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)

NOTE 4.36 - GARANTIE DES DEPOTS ET FONDS DE RESOLUTION

La loi relative aux mesures de résolution, d'assainissement et de liquidation des établissements de crédit et de certaines entreprises d'investissement ainsi qu'aux systèmes de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs (la « Loi »), transposant en droit luxembourgeois la directive 2014/59/UE établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit ainsi que la directive 2014/49/UE relative aux systèmes de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs a été votée en date du 18 décembre 2015.

Le système de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs en vigueur jusque-là, mis en œuvre par l'Association pour le Garantie des Dépôts Luxembourg (AGDL), sera remplacé par un nouveau système contributif de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs. Le nouveau système garantira l'ensemble des dépôts éligibles d'un même déposant jusqu'à concurrence d'un montant de 100.000 EUR et les investisseurs jusqu'à concurrence d'un montant de 20.000 EUR. La Loi prévoit en outre que les dépôts résultant de transactions spécifiques ou remplissant un objectif social ou encore liés à des événements particuliers de la vie sont protégés au-delà de 100.000 EUR pour une période de 12 mois.

Les provisions constituées dans les comptes annuels au fil des années pour être en mesure de respecter, le cas échéant, leurs obligations vis-à-vis de l'AGDL sont utilisées au fur et à mesure de leur contribution au nouveau Fonds de résolution Luxembourg (FRL), respectivement lors de la constitution du nouveau Fonds de garantie des dépôts Luxembourg (FGDL).

Le montant des moyens financiers du FRL devra atteindre, d'ici le début de l'année 2024, au moins 1% des dépôts garantis, tels que définis à l'article 1er alinéa 36 de la Loi, de tous les établissements de crédit agréés dans tous les Etats membres participants. Ce montant sera collecté auprès des établissements de crédit par des contributions annuelles au cours des exercices 2015 à 2023.

Le niveau cible des moyens financiers du FGDL est fixé à 0,8% des dépôts garantis, tels que définis à l'article 153 alinéa 8 de la Loi, des établissements adhérents et devra être atteint d'ici la fin de l'année 2018. Les contributions seront à verser annuellement entre 2016 et 2018. Pour l'exercice 2015, une provision à hauteur de 0,2% des dépôts garantis a été effectuée en prévision de ces contributions, contre utilisation de la provision AGDL existante.

Lorsque le niveau de 0,8% sera atteint, les établissements de crédit luxembourgeois continueront de contribuer pendant 8 ans supplémentaires de sorte à constituer un coussin de sécurité supplémentaire de 0,8% des dépôts garantis tels que définis à l'article 153 alinéa 8 de la Loi.

Au 31 décembre 2015, la provision FGDL s'élève à 65 081 589,78 EUR (au 31 décembre 2014 : 64 336 498,28 EUR) et le montant payé en 2015 au titre de FRL s'élève à 359 973,98 EUR (au 31 décembre 2014: N/A).

Alzingen

429, route de Thionville
L-5887 Alzingen
24 50 71 60

Bascharage

121-127, av. de Luxembourg
L-4940 Bascharage
24 50 41 00

Bertrange

19, rue de Mamer
L-8081 Bertrange
24 50 63 30

Bettborn

61, rue Principale
L-8606 Bettborn
24 50 42 00

Bettembourg

29, rue de la Gare
L-3237 Bettembourg
24 50 11 00

Clervaux

29, Grand-Rue
L-9710 Clervaux
24 50 52 50

Diekirch

4, rue St.-Antoine
L-9205 Diekirch
24 50 43 00

Differdange

6 - 8, avenue de la Liberté
L-4601 Differdange
24 50 19 00

Dudelange

73, avenue G.-D. Charlotte
L-3441 Dudelange
24 50 71 00

Echternach

9, rue de la Gare
L-6440 Echternach
24 50 49 30

Esch/Alzette

119, rue de l'Alzette
L-4010 Esch/Alzette
24 50 14 00

Ettelbruck

5, place Marie-Adelaïde
L-9063 Ettelbruck
24 50 31 00

Feulen

27, route de Bastogne
L-9176 Niederfeulen
24 50 43 30

Grevenmacher

7, rue des Bateliers
L-6713 Grevenmacher
24 50 38 00

Junglinster

1, rue de Luxembourg
L-6130 Junglinster
24 50 49 00

Kayl

30-34, Grand-Rue
L-3650 Kayl
24 50 71 40

Leudelange

4, rue Léon Laval
L-3372 Leudelange
24 50 67 00

Lux-Centre

28, boulevard Royal
L-2449 Luxembourg
24 50 21 00

Lux-Gare

68, avenue de la Liberté
L-1930 Luxembourg
24 50 66 00

Lux-Kirchberg

41b, avenue J-F Kennedy
L-1855 Luxembourg
24 50 18 00

Lux-Limpertsberg

41, allée Scheffer
L-2520 Luxembourg
24 50 12 00

Lux-Merl

12, place Thorn
L-2637 Luxembourg
24 50 68 00

Mamer

65, route d'Arlon
L-8211 Mamer
24 50 63 00

Mersch

13, rue de la Gare
L-7535 Mersch
24 50 13 80

Mondorf

13, avenue Fr. Clement
L-5612 Mondorf-les-Bains
24 50 53 00

Niederanven

130a, route de Trèves
L-6940 Niederanven
24 50 51 00

Noerdange

3, Dikrecherstrooss
L-8550 Noerdange
24 50 61 00

Perlé

2, route d'Arlon
L-8825 Perlé
24 50 40 20

Pétange

21, route de Luxembourg
L-4761 Pétange
24 50 17 00

Redange

23, Grand-Rue
L-8510 Redange/Attert
24 50 60 40

Remich

6, op der Kopp
Z. d'activités Jongebësch
L-5544 Remich
24 50 70 00

Saeul

1, rue de Mersch
L-7470 Saeul
24 50 60 70

Sandweiler

12-14, rue Principale
L-5240 Sandweiler
24 50 51 50

Soleuvre

5, rue du Knapp
L-4465 Soleuvre
24 50 41 20

Steinfort

16-18 rue de Kleinbettingen
L-8436 Steinfort
24 50 63 70

Strassen

165, route d'Arlon
L-8009 Strassen
24 50 16 00

Walferdange

20, rue de Diekirch
L-7220 Walferdange
24 50 15 00

Wasserbillig

4, route d'Echternach
L-6617 Wasserbillig
24 50 38 50

Weiswampach

45, Gruuss-Strooss
L-9991 Weiswampach
24 50 52 70

Wiltz

9, rue G.-D. Charlotte
L-9515 Wiltz
24 50 44 00

Wincrange

Maison 61
L-9780 Wincrange
24 50 52 00

Wormeldange

123, rue Principale
L-5480 Wormeldange
24 50 38 80

